



Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215901729-20240222-240222DE_3-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024





SOURCES JURIDIQUES

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20240222-240222DE_3-DE



- **L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République relatif à la transparence financière précise dans son 4^{ème} alinéa que : « *Dans les communes de 3.500 habitants et plus, la Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur ou à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise, notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'établissement de coopération intercommunale dont la commune est membre : il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que ses modalités de transmission et de sa publication sont fixés par décret.* »
- **La circulaire préfectorale du 13 Décembre 2023** précise « *que la tenue de ce débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif pour les collectivités adoptant la nomenclature M57 et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de préparation et de réflexion nécessaires pour délibérer. Ce débat ne doit pas intervenir à une échéance trop proche du budget primitif, en tout état de cause pas le jour même du vote du budget.* »
- **Le Règlement Budgétaire et Financier de la commune (adopté par délibération n°8 du 30 Septembre 2021) précise dans la partie I-1-2 que:** « *Dans les 2 mois précédant le vote du Budget, le Maire de la Ville de Denain doit présenter au Conseil Municipal un Rapport d'Orientations Budgétaires. Celui-ci comporte 3 parties : - L'analyse rétrospective de la section de fonctionnement et la trajectoire envisagée pour l'exercice à venir en fonction des diverses dispositions législatives (Loi de Finances, relations avec les autres collectivités...) – L'état des investissements passés et à venir décrivant notamment la situation des différentes Autorisations de Programme ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement – La stratégie d'endettement de la commune, tant sur sa structure que sur sa dynamique (Plan Pluriannuel d'Endettement). Ce rapport doit donner lieu à un débat lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il est présenté et être mis à disposition des élus au moins 5 jours avant ladite séance. Celui-ci permet au Maire de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels existants et/ou envisagés, il permet également aux élus municipaux d'exprimer leur opinion sur ses orientations. A l'issue de ce débat, un vote est soumis à l'Assemblée délibérante qui prend acte, par délibération spécifique, de la tenue de celui-ci ainsi que l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.* »



SOMMAIRE

PREAMBULE : LES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023	Page 1
<u>PARTIE I – PRIORITES DE L'ACTION MUNICIPALE POUR 2024</u>	<u>Page 2</u>
I – Une Ville Rénovée	Page 4
<i>I.A – La rénovation urbaine (NPNRU)</i>	<i>Page 5</i>
<i>I.B – La rénovation patrimoniale</i>	<i>Page 10</i>
II – Une Ville Résiliente	Page 14
<i>II.A – Analyse de l'impact climat des dépenses de la Ville de Denain</i>	<i>Page 15</i>
<i>II.B – La résilience climatique</i>	<i>Page 16</i>
<i>II.C – La résilience énergétique</i>	<i>Page 19</i>
<i>II.D – La résilience alimentaire</i>	<i>Page 26</i>
III – Une Ville Sûre	Page 27
<i>III.A – La vidéosurveillance étendue</i>	<i>Page 28</i>
<i>III.B – Le renforcement des moyens liés à la sécurité</i>	<i>Page 29</i>
IV – Une Ville Solidaire	Page 30
<i>IV.A – Une action sociale volontariste pour tous les denaisiens</i>	<i>Page 31</i>
<i>IV.B – Une tarification des services municipaux accessible à tous</i>	<i>Page 33</i>
<i>IV.C – Un lien social affirmé</i>	<i>Page 34</i>
<u>PARTIE II – ANALYSE ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES POUR 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>Page 35</u>
I – Evolution des charges et produits de fonctionnement – Exercices 2019 à 2023	Page 36
<i>I.A – Les tableaux d'évolution et leur analyse – Dépenses</i>	<i>Page 36</i>



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 059-215901729-20240222-240222DE_3-DE

<i>I.B – Focus sur les charges à caractère général</i>	<i>Page 37</i>
<i>I.C – Focus sur le personnel</i>	<i>Page 38</i>
<i>I.D – Les tableaux d'évolution et leur analyse – Recettes</i>	<i>Page 39</i>
<i>I.E – Les ratios d'épargne</i>	<i>Page 40</i>
<i>I.F – Conclusions sur l'exécution de la section de fonctionnement 2023</i>	<i>Page 41</i>
II – Principales dispositions législatives 2024 – Prospective appliquée au budget de la commune	Page 42
<i>II.A – Eléments importants de la Loi de Finances pour 2024</i>	<i>Page 42</i>
<i>II.B – Les liens financiers entre l'Etat et la Ville – La continuité de l'effort de péréquation verticale</i>	<i>Page 44</i>
<i>II.C – Les liens financiers entre la CAPH et la Ville – L'impact du Pacte de Solidarité Communautaire</i>	<i>Page 45</i>
<i>II.D – Les éléments à prendre en compte dans la construction budgétaire 2024</i>	<i>Page 46</i>
<u>PARTIE III – ANALYSES ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES POUR 2024 – SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>Page 47</u>
I – L'effort d'investissement et son mode de financement 2019 -2023	Page 48
II – Prospective des investissements communaux	Page 52
<i>II.A – Les engagements pluri-annuels</i>	<i>Page 52</i>
<i>II.B – Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2031</i>	<i>Page 66</i>
<u>PARTIE IV – STRATEGIE D'ENDETTEMENT, STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA DETTE 2024 - 2030</u>	<u>Page 76</u>
<i>Rappel de la stratégie d'endettement de la commune</i>	<i>Page 77</i>
I – Optimisation de l'encours et sécurisation de l'endettement	Page 78
<i>I.A – Evolution de la structure des taux d'intérêts</i>	<i>Page 78</i>
<i>I.B – Evolution de la répartition de l'encours par prêteur</i>	<i>Page 79</i>
<i>I.C – Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution</i>	<i>Page 80</i>
<i>I.D – Dette par habitant</i>	<i>Page 84</i>



SOMMAIRE

<i>I.E – Capacité de désendettement</i>	<i>Page 85</i>
<i>I.F – Autres dettes non bancaires</i>	<i>Page 86</i>
II – Plan Pluriannuel d'Endettement (PPE)	Page 87
<i>II.A – Profil d'extinction de la dette</i>	<i>Page 87</i>
<i>II.B – Ajustement de la stratégie d'endettement au nouveau contexte économique</i>	<i>Page 88</i>
<i>II.C – Détermination de l'emprunt mobilisable</i>	<i>Page 89</i>
<i>II.D – Plan Pluriannuel d'Endettement Ajusté</i>	<i>Page 90</i>
<i>II.E – Focus sur l'enjeu « Taux d'intérêts »</i>	<i>Page 91</i>
III – Etat des engagements hors-bilan	Page 92
<i>III.A – Conventions établies avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France</i>	<i>Page 92</i>
<i>III.B – Etat de la dette garantie</i>	<i>Page 93</i>
<u>ELEMENTS DE CONCLUSION</u>	
<i>1. Analyse des risques financiers pesant sur la commune</i>	<i>Page 94</i>
<i>2. Un effort d'investissement soutenable sous condition</i>	<i>Page 97</i>



PREAMBULE : LES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023

(Résultats provisoires avant validation définitive du Compte de Gestion, d'éventuels ajustements, à la marge, sont possibles)

RESULTATS DE CLÔTURE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)
Résultats de clôture 2022	(a) 3 770 890,46 €			(b) 11 341 209,98 €		(c) = (b) - (a) 7 570 319,52 €
Part affectée à l'investissement			(d) 6 906 074,83 €			
Excédent Net 2022				(e) = (b) - (d) 4 435 135,15 €		
Opérations de l'exercice 2023	(f) 12 925 460,58 €	(g) 14 433 463,26 €	(h) 23 538 089,52 €	(i) 30 619 304,07 €	(j) = (f) + (h) 36 463 550,10 €	(k) = (g) + (i) 45 052 767,33 €
Résultats de l'exercice 2023		(l) = (g) - (f) 1 508 002,68 €		(m) = (i) - (h) 6 353 685,87 €		(n) = (m) - (l) 7 859 514,35 €
Résultats de clôture 2023 (hors RAR)	(o) = (a) - (l) 2 262 887,78 €			(p) = (e) + (m) 11 516 349,70 €		(q) = (p) - (o) 9 253 461,92 €
Restes à Réaliser	(r) 6 037 381,22€	(s) 1 419 301,81€	(t)	(u)		
Solde des Restes à Réaliser	(v) = (r) - (s) 4 618 079,41€		(w) = (t) - (u)		(x) = (v) + (w) 4 618 079,41€	
Résultats définitifs	(y) = (o) + (v) 6 880 967,19 €			(z) = (p) + (w) 11 516 349,70 €		Résultat = (z) - (y) 4 635 382,51 €



Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 059-215901729-20240222-240222DE_3-DE

PARTIE I – PRIORITES DE L'ACTION MUNICIPALE POUR 2024



PRIORITES DE L'ACTION MUNICIPALE POUR 2024

4 AXES PRIORITAIRES



UNE VILLE RENOVEE

- *Rénovation Urbaine (NPNRU)*
- *Rénovation Patrimoniale*



UNE VILLE RESILIENTE

- *Résilience climatique*
- *Résilience énergétique*
- *Résilience alimentaire*



UNE VILLE SÛRE

- *Extension de la vidéosurveillance*
- *Renforcement des moyens liés à la sécurité*



UNE VILLE SOLIDAIRE

- *Action sociale volontariste pour tous les denaisiens*
- *Tarifcation et action accessible à tous*
- *Lien social affirmé*



Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 059-215901729-20240222-240222DE_3-DE

I – UNE VILLE RENOVEE



I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

3 PROJETS PHARES
POUR LE BUDGET 2024

9,6M€
Dépenses prévisionnelles 2024



En 2024, 3 projets phares du NPNRU vont entrer dans leur phase de travaux.
Des inscriptions budgétaires conséquentes sont attendues afin de tenir le calendrier prévisionnel de livraison

Ilot Basly



Coût total TTC du projet : **4,4M€**

Subventions : 3M€

Coût net ville : 1,4M€

Dépenses
2024 :
2,2M€

Livraison Juin 2025

Place Centre Ville



Coût total TTC du projet : **9,7M€**

Subventions : 6,5M€

Coût net ville : 3,2M€

Dépenses
2024 :
5,3M€

Livraison Fin 2024

Forum Centre Ville



Coût total TTC du projet : **3,7M€**

Subventions : 2,5M€

Coût net ville : 1,2M€

Dépenses
2024 :
2,1M€

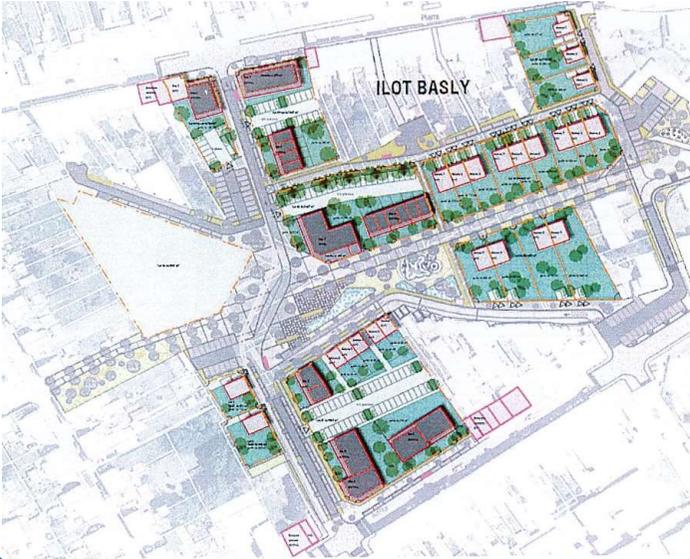
Livraison 1^{er}
Semestre 2025



I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

Ilot Basly



20 923 m²
de foncier aménagé

 **14 075 m²**
de voies publiques

 **6 848 m²**
de parcs, jardins,
aires de jeux

96
logements

Coût total = 4,4M€



Subvention ANRU = 2,2M€



Subvention CAPH = 0,8M€

Coût net ville = 1,4M€

DEPENSES 2024

2,2 M€

RECETTES 2024

1,7 M€



I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

Place de Centre Ville



17 668 m²
de foncier aménagé



Coût total = 9,7M€



Subvention ANRU = 3,7M€



Subvention Région = 1,5M€



Subvention CAPH = 1,3M€

Coût net ville = 3,2M€

DEPENSES 2024

5,3 M€

RECETTES 2024

3,6 M€



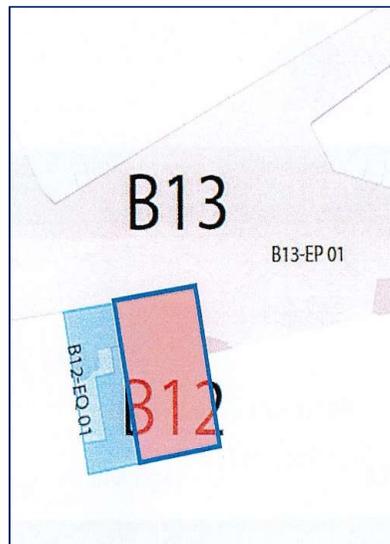
I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

Forum Centre Ville



1 111 m²
de surface de
plancher



Coût total = 3,7M€



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Subvention ANRU = 0,4M€



Région
Hauts-de-France

Subvention Région = 0,5M€



La Porte du Hainaut
Commissariat Départemental

Subvention CAPH = 0,4M€



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DPV Etat = 1,2M€

Coût net ville = 1,2M€

DEPENSES 2024

2,2 M€

RECETTES 2024

1,7 M€



I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

Ecole Condorcet

Coût prévisionnel = **10,7M€**



Subvention ANRU = 2,2M€



Subvention Région = 1M€



Subvention Département = 1M€



Subvention CAPH = 0,4M€



Subvention Quartiers Résilients = 1,3M€



DPV Etat = 1,2M€

Coût prévisionnel net ville = **3,6M€**

DEPENSES 2024

1 M€

RECETTES 2024

Le projet n'étant pas encore entré dans sa phase « travaux », la mobilisation des subventions n'est pas envisageable sur 2024

Autres dépenses NPNRU 2024

EQUIPEMENTS

Etudes préalables Ecole Place Wilson

AMENAGEMENTS

Ilots Mascaux (*travaux de démolition*), Allende-Villars (*création de voiries*), Mousseron (*création de voiries*)

DEPENSES 2024

0,2 M€

RECETTES 2024

Ces projets n'étant pas encore entrés dans leur phase « travaux », la mobilisation des subventions n'est pas envisageable sur 2024



I – UNE VILLE RENOVEE

B. La rénovation patrimoniale

3 CHANTIERS STRUCTURANTS
POUR LE BUDGET 2024

3,4M€

Dépenses prévisionnelles 2024

En 2024, la rénovation patrimoniale sera concentrée principalement sur 3 chantiers.

La réhabilitation du Sacré Cœur rentrera dans sa phase de travaux pour la partie clocher. La rénovation de l'Eglise Saint Martin se poursuivra par la restauration de la fresque dans la nef. L'implantation du Pumphack au cœur du Parc Zola préfigurera la mutation de ce lieu en un espace dédié aux loisirs.

Réhabilitation du Sacré Cœur



Coût total TTC du projet : **2,8M€**

Subventions : 1M€

FCTVA : 0,4M€

Coût net ville : **1,4M€**

Dépenses
2024 :
1,6M€

Rénovation Eglise Saint Martin



Coût total TTC du projet : **4,5M€**

Subventions : 0,5M€

FCTVA : 0,7M€

Coût net ville : **3,3M€**

Dépenses
2024 :
0,5M€

Pumphack



Coût total TTC du projet : **1,3M€**

Subventions : 0,3M€

FCTVA : 0,2M€

Coût net ville : **0,8M€**

Dépenses
2024 :
1,3M€



I – UNE VILLE RENOVEE

B. La rénovation patrimoniale

Réhabilitation du Sacré Coeur



Phase 1 :

Traitement de la
façade et du
clocher:

*Le clocher est
signifié par la mise
en œuvre d'une
structure métallique
légère reprenant son
gabarit originel*

Coût total = **2,8M€**



Subvention Département = 1M€

FCTVA = 0,4M€

Coût net ville = **1,4M€**

DEPENSES 2024

1,6 M€

RECETTES 2024

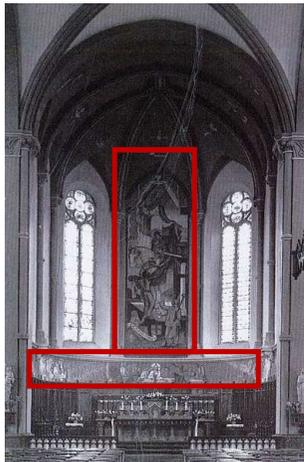
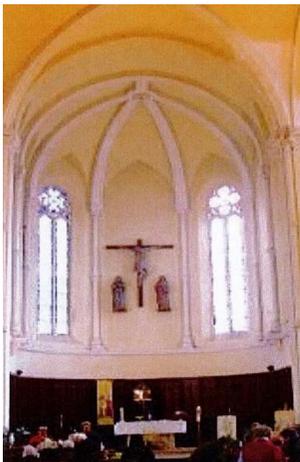


I – UNE VILLE RENOVEE

B. La rénovation patrimoniale

Rénovation Eglise Saint-Martin

Réhabilitation de la fresque



Phase de travaux 1 (terminée) :

remplacement
création des vitraux
(1,2M€) et travaux de
rénovation de la
toiture, de la façade
et de l'intérieur(1,4M€)

Phase de travaux 2 :

réhabilitation de la
fresque située dans
le chœur de l'église
et actuellement
couverte par de la
peinture

Coût total = **4,5M€**

(déjà réalisé 1,2M€ création de vitraux, 1,4M€ travaux toiture, façade, protection des vitraux, peinture)



Direction
Régionale
des Affaires
Culturelles
Hauts-de-France

DPV Etat = 503k€

Subvention DRAC = 6k€

FCTVA = 745k€

Coût net ville = **3,3M€**

DEPENSES 2024

0,5 M€

RECETTES 2024

0,1 M€



I – UNE VILLE RENOVEE

B. La rénovation patrimoniale

Pumptrack



Aménagements prévus :

- Regroupement des aires de jeux existantes
- Aménagement d'un Pumptrack
- Réalisation d'un parcours sportif avec piste finlandaise
- 4 pistes de boulo-drome
- 1 zone de sports de table
- 2 terrains de basket 3x3
- Zones de repos et de convivialité

Coût total = 1,3M€



Subvention ANS = 0,3M€



DPV Etat = 0,7€

FCTVA = 0,2M€

Coût net ville = 0,8M€

DEPENSES 2024

1,3 M€

RECETTES 2024

0,3 M€

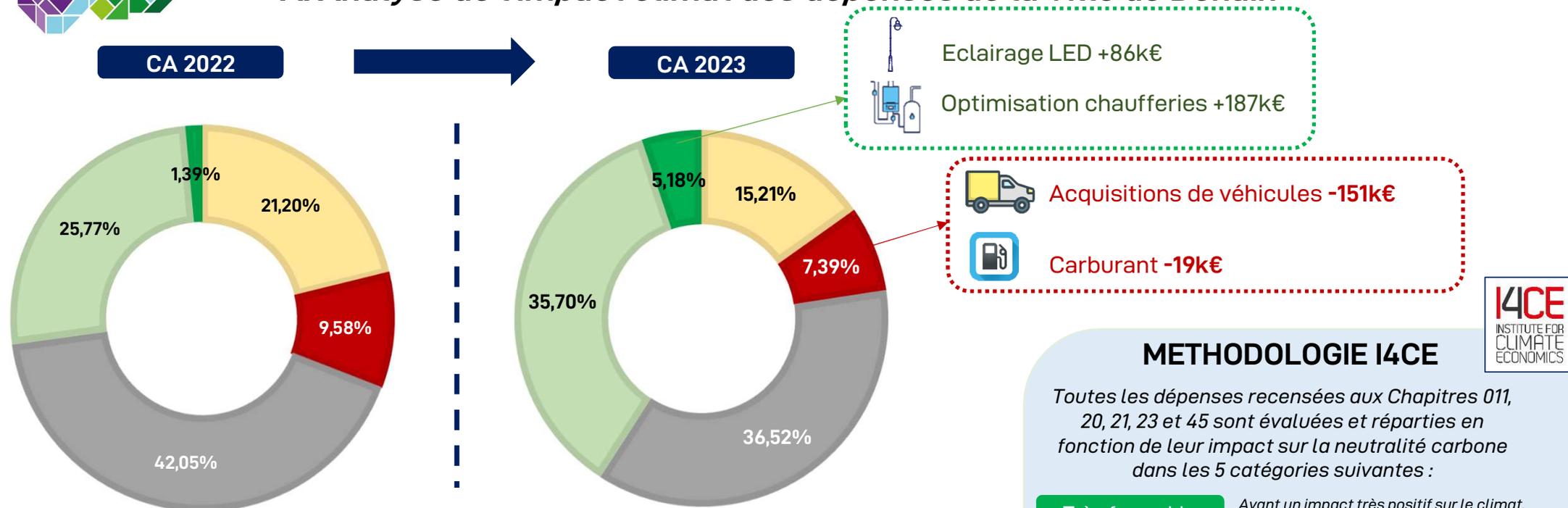


II – UNE VILLE RESILIENTE



II – UNE VILLE RESILIENTE

A. Analyse de l'impact climat des dépenses de la Ville de Denain



METHODOLOGIE I4CE

Toutes les dépenses recensées aux Chapitres 011, 20, 21, 23 et 45 sont évaluées et réparties en fonction de leur impact sur la neutralité carbone dans les 5 catégories suivantes :

Très favorable

Ayant un impact très positif sur le climat, compatible avec la neutralité carbone

Favorable sous conditions

Permettant une réduction des émissions mais insuffisante pour la neutralité carbone

Neutre

Sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone

Défavorable

Incompatible avec la neutralité carbone, induisant des émissions de GES significatives

A approfondir

Pouvant avoir un impact sur le climat mais non classable en l'état faute d'informations

La grille d'analyse de l'impact climat des dépenses des collectivités a été mise en place par l'Institute For Climate Economics (I4CE), institut de recherche à but non lucratif fondé par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement. Elle a pour but de classer les dépenses des acteurs publics selon leur impact environnemental et notamment les émissions de gaz à effet de serre.

Entre 2022 et 2023, la Ville de Denain a vu le bloc de dépenses favorables (très favorables et favorables sous conditions) passer de 27,16% à 40,88%. Elle a, par ailleurs, réduit la part de ses dépenses défavorables de 9,58% à 7,39%



II – UNE VILLE RESILIENTE

B. La résilience climatique



+52 ha

de terres artificialisées entre 2011 et 2020

Source : THE SHIFT PROJECT

ATLAS DE VEGETATION FINE DE LA VILLE DE DENAIN EN 2021
 Planche 11

0 250 500 m



KERMAP



Type de végétation

- Canopée à structuration non linéaire de faible superficie (<500m²) et à dominante arborée
- Canopée à structuration non linéaire de faible superficie (<500m²) et à dominante arbustive
- Canopée à structuration linéaire à dominante arborée
- Canopée à structuration linéaire de grande superficie (>500m²) à dominante arborée
- Canopée à structuration non linéaire de grande superficie (>500m²) à dominante arbustive
- Canopée à structuration linéaire à dominante arborée
- Surface herbacée

Source : Orthophotographies IRC 2021 (IGN), Nos Villes Vertes (Kermap)

ETUDE RENATURATION DE LA VILLE

ETAPE 1 : DIAGNOSTIC DU VEGETAL

- Cartographie fine de la trame arborée / arbustive et herbacée
- Cartographie des services écosystémiques de la végétation
- Caractérisation des îlots de chaleur et de fraîcheur en milieu urbain (IICU/IFU)

ETAPE 2 : ELABORATION D'UN PLAN GUIDE ET D'UN PLAN D'ACTIONS

Accompagnement technique de CDC Biodiversité



Comité d'engagement ANRU Quartiers Résilients



Inscription Action Cœur de Ville 2



Coût 2024 = 216k€



Subvention ANRU = 117k€



Subvention Fonds Vert = 27k€

Coût net ville = 36k€



II – UNE VILLE RESILIENTE

B. La résilience climatique

TRAVAUX DE RENATURATION

AMENAGEMENT D'ÎLOTS DE FRAICHEUR



Deux projets d'aménagement d'îlots de fraîcheur envisagés :

- La placette située au cœur de la Cité Werth
- La placette située au cœur de l'îlot Moura

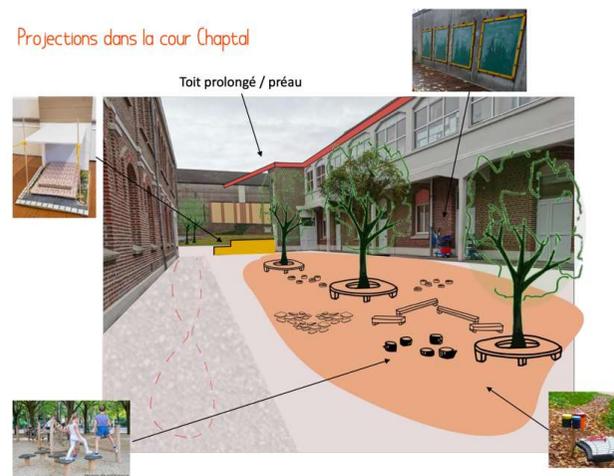
RENATURATION DU CIMETIERE

- Etude de renaturation
- Plantations, petits aménagements

Coût 2024 =
20k€

RENATURATION DES COURS D'ECOLE

Projections dans la cour Chaptal



4 écoles concernées

Michelet/Chaptal (2024)

Voltaire/Diderot (2025)

Jurénil (2026)

La Fontaine (2027)

Coût total prévisionnel 4 écoles = **1M€**



Subventions Fonds Vert et Agence de l'Eau à solliciter

Coût 2024 = **250k€**



II – UNE VILLE RESILIENTE

B. La résilience climatique

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIERES A LA POPULATION

RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE



Objectif de l'aide :

- Encourager à une gestion durable de l'eau
- Limiter l'utilisation d'eau potable à un usage domestique
- Réduire les rejets d'eau de pluie dans les réseaux publics
- Faire des économies sur les factures d'eau

Délibération cadre sur la stratégie de résilience de la Ville à l'horizon 2040, du 9 Juin 2023

Coût 2024 =
10k€

COMPOSTEURS



Depuis le 1er Janvier 2024 :

Obligation du tri des bio-déchets

Délibération cadre sur la stratégie de résilience de la Ville à l'horizon 2040, du 9 Juin 2023

Coût 2024 = **5k€**

AIDE AUX MOBILITES DOUCES

165
Aides octroyées
depuis 2022

16k€
Versés depuis la
mise en place du
dispositif



Vélos
de 37,5€ à 150€
(selon le type de matériel)



Trottinette
électriques
50€

Dispositif venant en complément de l'aide versée par la CAPH

Coût 2024 = **10k€**



II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique

Emissions annuelles de gaz à effet de serre

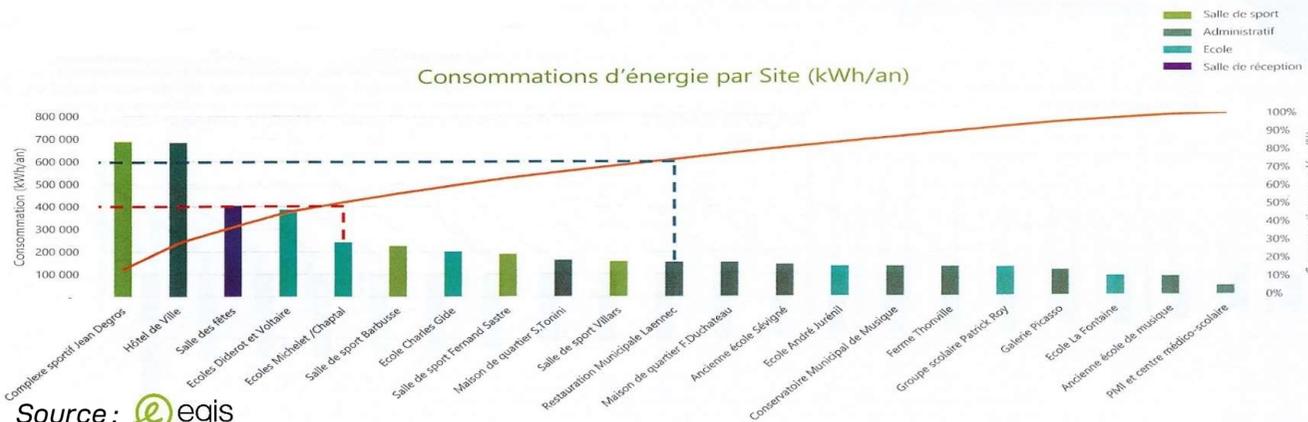


905t CO2eq.an

émises par les bâtiments communaux

Consommation d'énergie totale par site

Consommations d'énergie par Site (kWh/an)



Source : e egis

50% de l'énergie totale est consommée par 5 bâtiments :

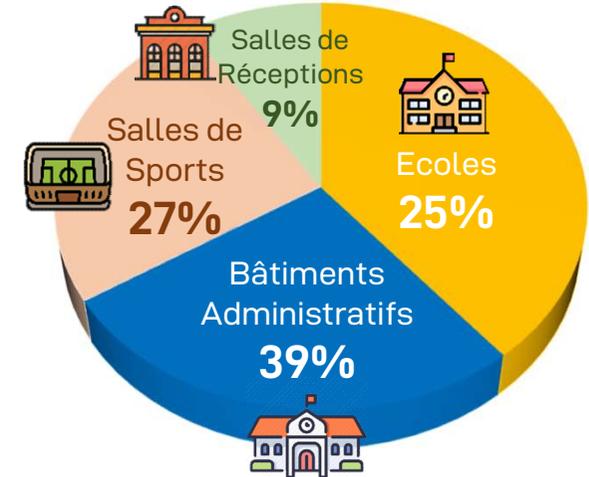
- Complexe Sportif Jean Degros
- Hôtel de Ville
- Salle des Fêtes
- Ecoles Voltaire / Diderot
- Ecole Michelet

ACTION

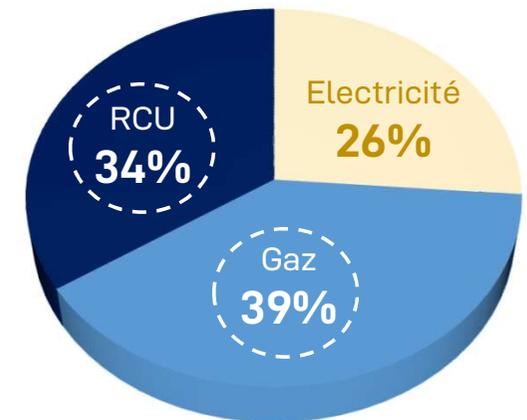
Ces bâtiments sont désormais tous raccordés au RCU

74% de l'énergie totale consommée est utilisée pour le chauffage

Consommation d'énergie totale par typologie de bâtiment



Répartition des consommations d'énergie par vecteurs

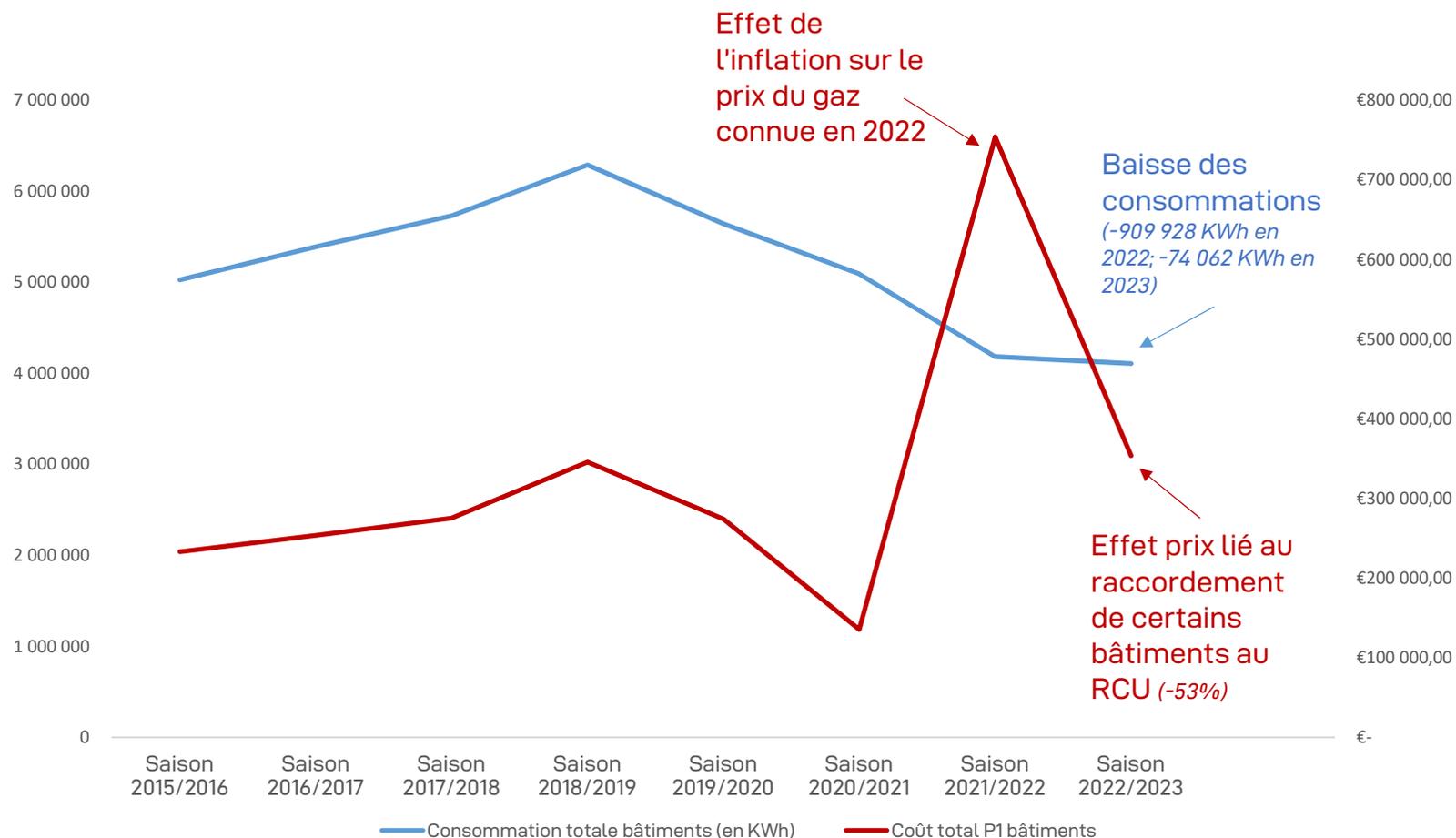




II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique : Chauffage

Le comparatif suivant s'établit sur la base des saisons de chauffe allant du 1^{er} Juillet N-1 au 30 Juin N



Saison 2021 / 2022
 Consommations : 4 181 273 KWh
 Coût total P1 : 754k€

Saison 2022 / 2023
 Consommations : 4 107 211 KWh
 Coût total P1 : 354k€

ACTION
 En 2022, en dépit d'une baisse constatée des consommations, la Ville a subi de plein fouet l'augmentation des prix du gaz (inflation, guerre en Ukraine...). La mise en place du plan de régulation des fluides a permis, en 2023, de poursuivre la tendance à la baisse des consommations, tout en corrigeant l'effet prix grâce au raccordement de **8 bâtiments publics** au Réseau de Chaleur Urbain (2 bâtiments supplémentaires ont été raccordés en 2023)

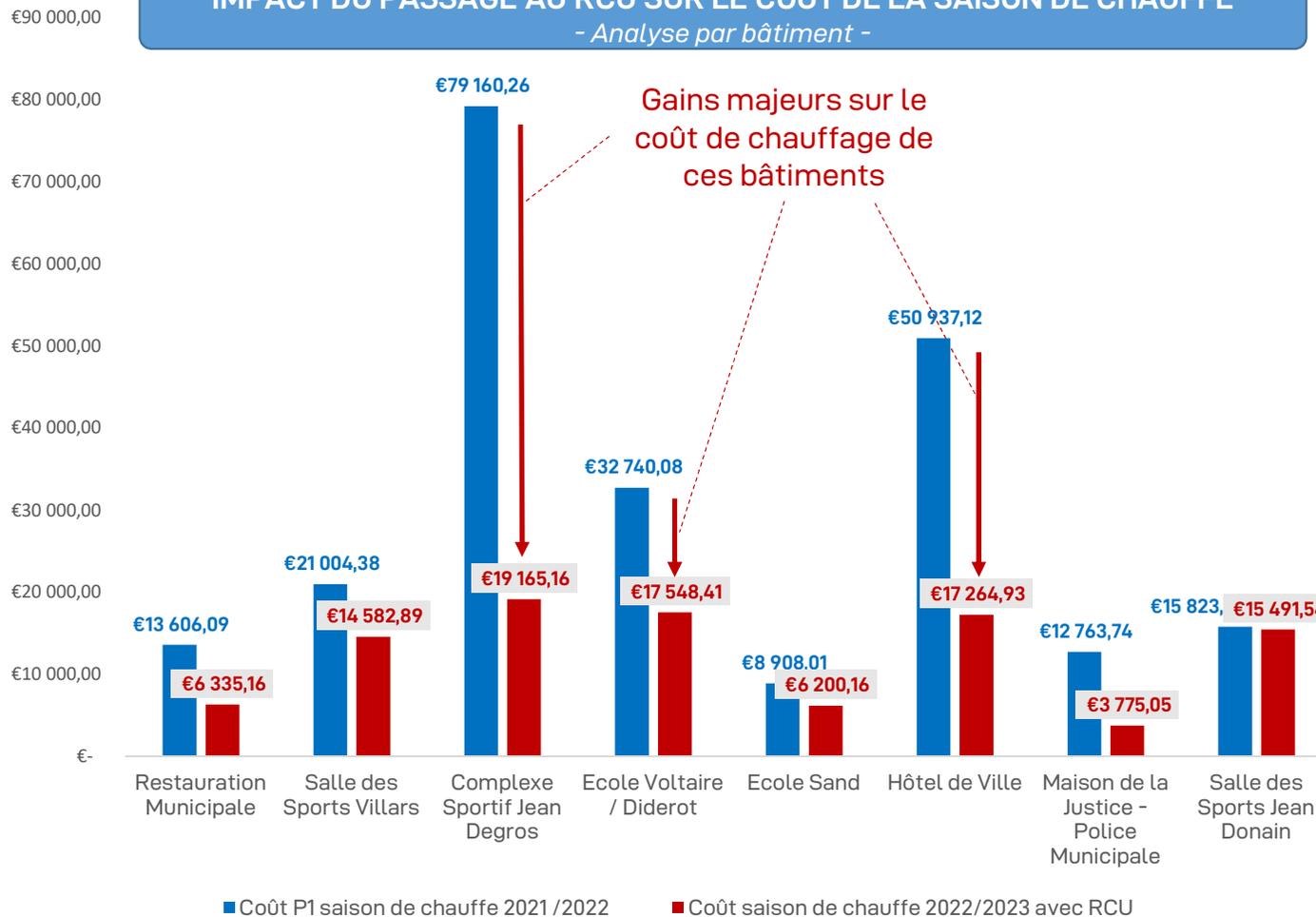


II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique : Chauffage

IMPACT DU PASSAGE AU RCU SUR LE COÛT DE LA SAISON DE CHAUFFE

- Analyse par bâtiment -



10 BÂTIMENTS DÉJÀ RACCORDES

- HÔTEL DE VILLE
- COMPLEXE SPORTIF
- CUISINE CENTRALE
- MAISON DE LA JUSTICE
- SALLE DES SPORTS VILLARS
- SALLE DES SPORTS JEAN DONAIN
- ECOLE VOLTAIRE / DIDEROT
- ECOLE SAND
- *SALLE DES FÊTES PLACE BAUDIN (raccordement 2023)*
- *ECOLE MICHELET (raccordement 2023)*

BÂTIMENTS POTENTIELLEMENT RACCORDABLES

(sous réserve de travaux)

- SALLE BARBUSSE
- MUSEE MUNICIPAL
- SALLE FERNAND SASTRE

RACCORDEMENTS PREVUS DANS LE CADRE DU NPNRU

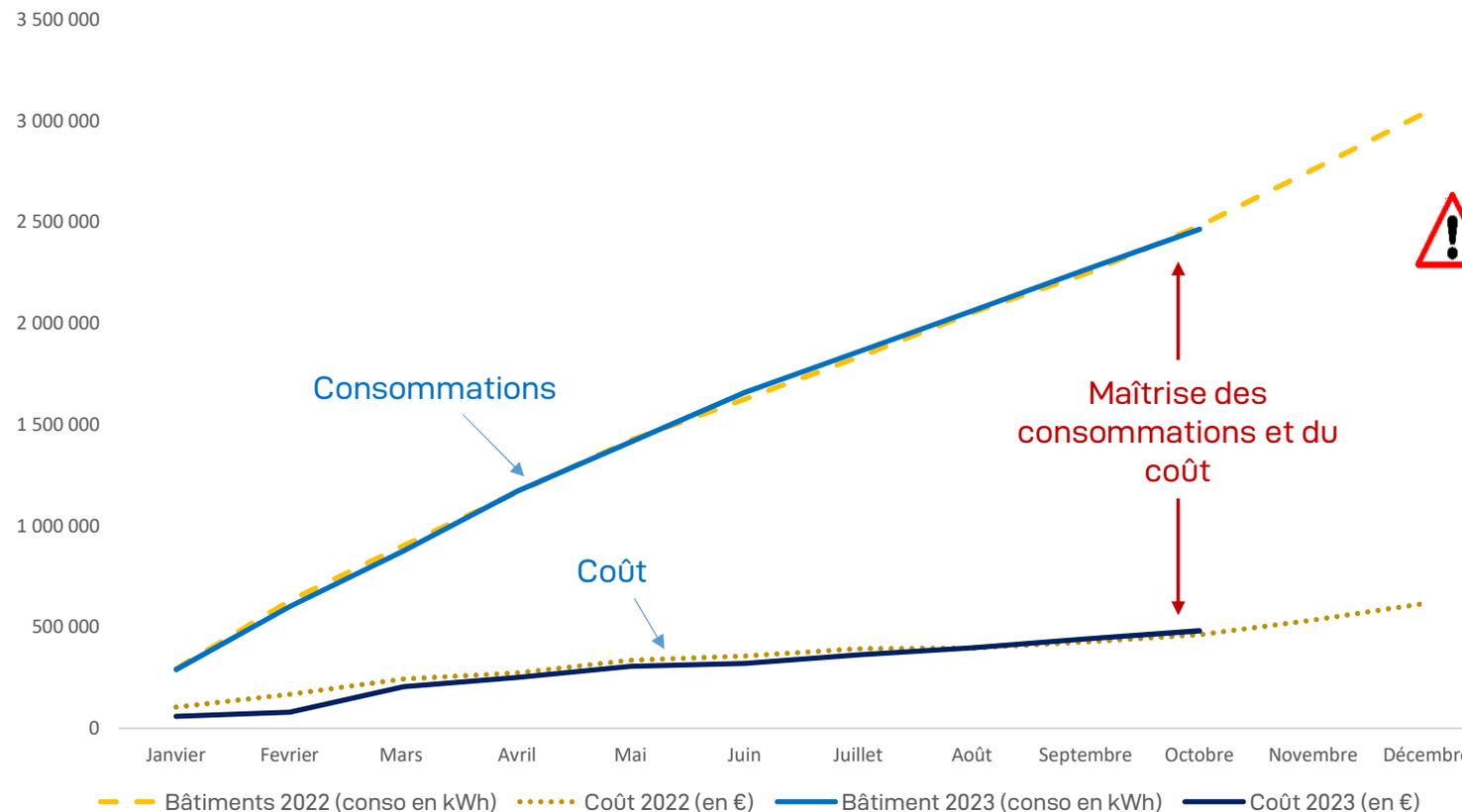
- FUTURE ECOLE CONDORCET
- FORUM PLACE DE CENTRE VILLE
- FUTURE ECOLE PLACE WILSON



II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique : Electricité bâtiments

Les données 2023 sont présentées de Janvier à Octobre, la facture soldant l'année 2023 n'étant pas encore parvenue



Les consommations ainsi que les coûts, dans les bâtiments communaux, sont maîtrisés et ne connaissent pas d'augmentation, du fait notamment du blocage du tarif obtenu lors de l'attribution du marché en 2021

! Le marché d'électricité actuel arrive à échéance en Novembre 2024. Une ré-évaluation à la hausse des tarifs du nouveau marché est plus que probable

ACTION
Afin d'anticiper la hausse tarifaire attendue lors du renouvellement du marché, une provision de 1M€ a été constituée en 2023. Cette opération a vocation à être renouvelée en 2024.

- ⇒ Si le risque est avéré, la provision viendra compenser celui-ci
- ⇒ Si le risque est moins important que prévu, une reprise de la provision sera opérée

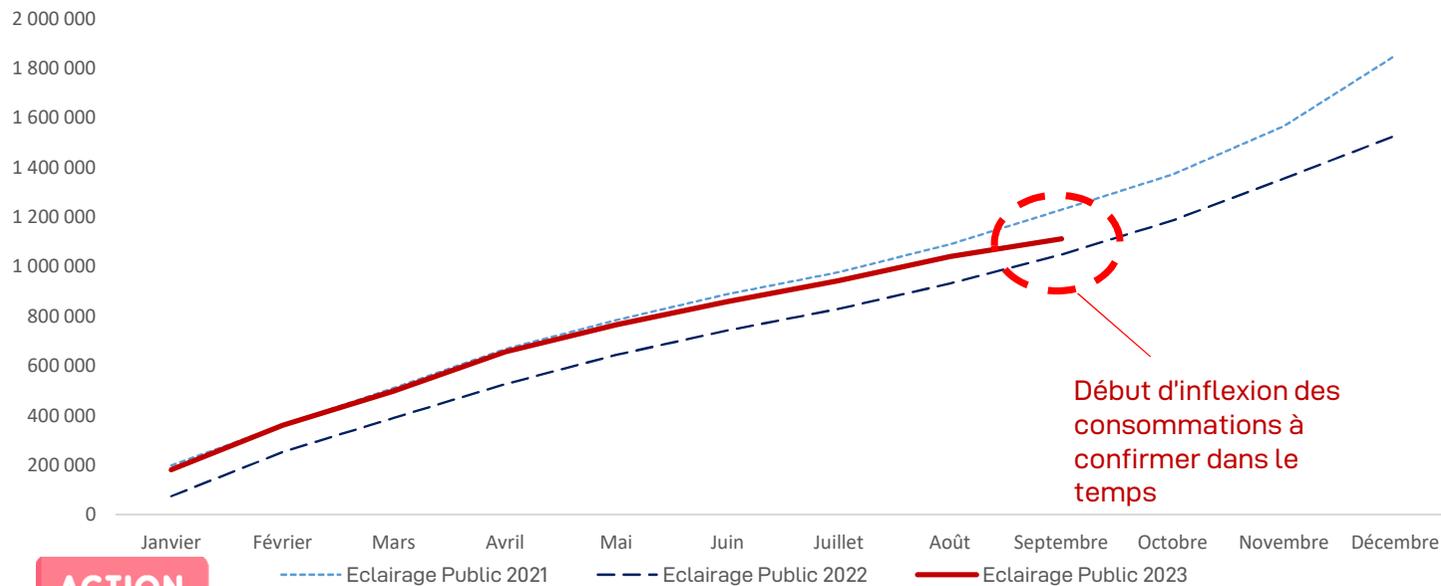


II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique : Eclairage Public



Les données 2023 sont présentées de Janvier à Octobre, la facture soldant l'année n'étant pas encore parvenue



Début d'inflexion des consommations à confirmer dans le temps

ACTION

Les consommations électriques 2023 se situent légèrement en dessous de celles connues en 2021, mais en hausse par rapport à 2022. L'ancienneté de certains équipements peut être un facteur explicatif. L'année 2023 a vu le commencement d'un programme de remplacement des lampes sodium jusqu'ici utilisées par des sources LED.

Néanmoins, ces opérations ayant été principalement lancées au 4^{ème} Trimestre 2023, la Ville ne dispose pas encore du recul suffisant pour estimer les économies réalisées.

Ce plan de renouvellement aura vocation à être accentué en 2024.

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SOURCES SHP 150W EN LED

337k€

(mandatés ou engagés en 2023)

Cité APP : 68k€

Rue des Coopérateurs : 47k€

Giratoire Bériot : 37k€

Résidence Mandela : 34k€

Giratoire Coopérateurs : 23k€

Rue de la Pyramide : 10k€

Avenues F.Lefebvre, Chemin d'Hélesmes, Cité d'Hertain : 8k€

Rue Arthur Brunet : 5k€

Rue Pierre Bériot : 4k€

Crédits 2024 = 350k€

+ AMO mise en place MPPG **27k€**

(marché public global de performance)



II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Focus sur le risque « prix » de l'électricité

COMPARATIF PRIX VILLE / RTE



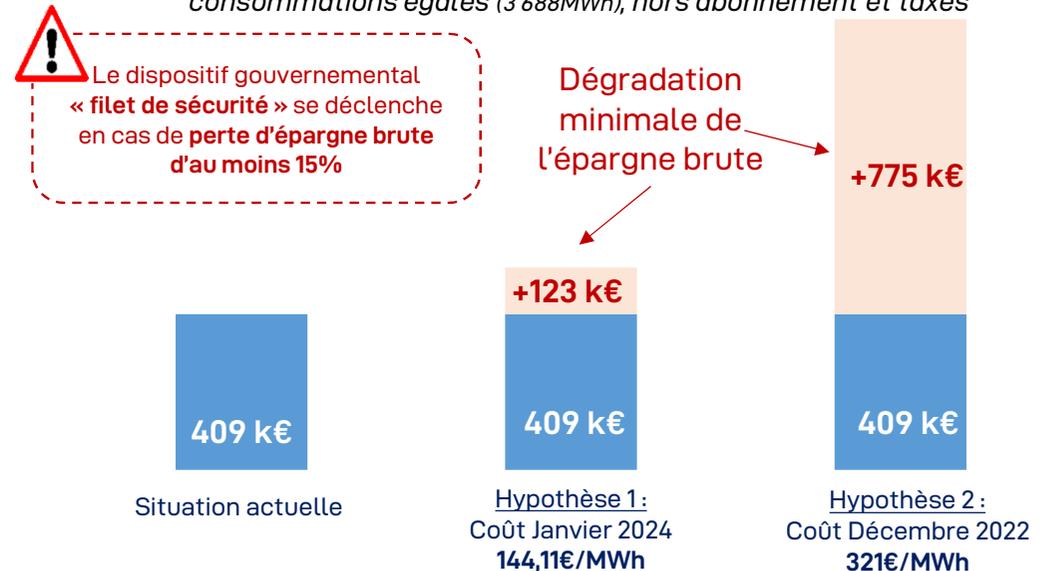
Source : Rte éCO2mix – les données du marché

Le comparatif des prix appliqués à la ville de Denain dans le cadre du marché de fourniture d'électricité conclu en 2021 et les prix constatés au jour le jour par RTE met en lumière les deux éléments suivants :

- La ville est pour le moment protégée par un coût au MWh inférieur aux prix du marché
- Les prix du marchés, certes revenus à des niveaux moins élevés qu'en 2022, restent très volatiles et font peser le risque bien réel d'une augmentation du coût au MWh appliqué à la Ville lors du futur appel d'offres fin 2024

SIMULATIONS D'EVOLUTION DU PRIX FUTUR MARCHÉ

Evolution du coût de l'électricité (bâtiments + éclairage public) à consommations égales (3 688MWh), hors abonnement et taxes



Hypothèse 1 (114,11€/MWh)	- 123k€ d'épargne	-1,76%	Non éligible
Hypothèse 2 (321€ / MWh)	- 775k€ d'épargne	-11,09%	Non éligible
Seuil déclenchement « Filet de Sécurité » (396€ / MWh)	-1 050k€ d'épargne	-15,03%	525k€ aide Etat



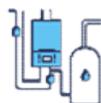
II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Réhabilitation thermique des bâtiments

Crédits 2024 =
250k€



Plan LED : **70k€**



Automates chaufferies : **35k€**

Hôtel de Ville : 20k€

Salle des Fêtes Place Baudin : 8k€

Ancienne Ecole de Musique : 7k€



Têtes thermostatiques connectées : **20k€**



Travaux isolation, menuiseries : **90k€**



Eligibilité au Fonds Vert acquise



II – UNE VILLE RESILIENTE

D. La résilience alimentaire

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, dans le cadre de son projet de territoire 2024-2044, s'engage à faire face collectivement aux enjeux sur le sujet.

Un axe particulier se dégage : **permettre l'accès pour tous à une alimentation saine et durable**

Objectifs :

- *Approfondir les enjeux agricoles et alimentaires*
- *Etre outillés pour mener des processus participatifs au service des la transition agricole et alimentaire sur le territoire*
- *Constituer et outiller un « groupe ressources » qui sera à la fois acteur et relais du projet*



La CAPH souhaite co-construire la dynamique du PAT (Projet Alimentaire Territorial) sous forme de rencontres régulières avec ses partenaires.

La Ville de Denain s'inscrit pleinement dans les enjeux du PAT afin de construire un véritable plan d'action sur le volet « résilience alimentaire »



Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 059-215901729-20240222-240222DE_3-DE

III – UNE VILLE SÛRE



III – UNE VILLE SÛRE

A. La vidéosurveillance étendue



325

Caméras de vidéosurveillance actuellement implantées

450 avec celles du SIMOUV et celles des bailleurs sociaux

+ 32

Caméras supplémentaires à implanter en 2024

Coût total = 450k€



FIPD sollicité 158k€

Sollicitation des bailleurs sociaux pour augmenter leur nombre de caméras dans les différentes cités, dont la Cité Werth

Dépense prise en charge par les bailleurs dans le cadre du dispositif d'exonération de TFPB

Réparation des caméras endommagées lors des émeutes

Coût total = 120k€



FIPD sollicité 80k€

Contrat de maintenance des caméras

Coût estimé = 150k€ / an

COÛT TOTAL VIDEOSURVEILLANCE 2024

720k€



III – UNE VILLE SÛRE

B. Le renforcement des moyens liés à la sécurité

DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES POUR LA POLICE MUNICIPALE

Les émeutes urbaines de Juin 2024 ont mis en lumière la nécessité de doter la Police Municipale d'équipements supplémentaires leur permettant d'être mieux armés pour faire face à ce type d'évènements.



Acquisition d'un véhicule : 30k€

(en remplacement de celui incendié lors des émeutes en Juin 2024 – Remboursement de l'assurance 25k€)



Equipements de protection anti-émeutes : 10k€



Acquisition de caméras piétons supplémentaires: 4k€

(financé dans le cadre du FIPD)

TOTAL
44k€

SECURISER LES ESPACES PUBLICS



Implantation de poutres rétractables et portiques empêchant l'accès à certains espaces publics et les implantations illicites

610k€



Implantation de feux tricolores intelligents pour réduire la vitesse, notamment aux entrées de Ville.

35k€

TOTAL
645k€



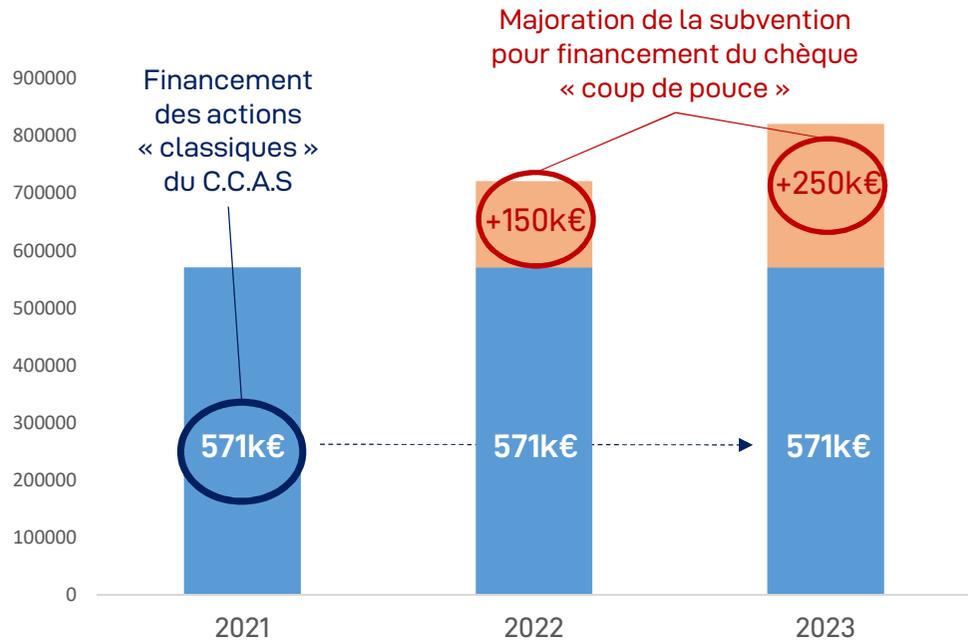
IV – UNE VILLE SOLIDAIRE



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

A. Une action sociale volontariste pour tous les Denaisiens

SOUTIEN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)



En plus du soutien habituel au C.C.A.S, sanctuarisé à hauteur de 571k€, la Ville de Denain a, depuis 2022, majoré sa participation de 150 et 250k€ afin de soutenir le dispositif chéquier « Coup de Pouce ». Celui-ci a vocation à être reconduit en 2024

RECONDUCTION DU CHEQUE « COUP DE POUCE »



50 €
 à destination de tous les foyers denaisiens, sans condition de ressources

6 285 chèquiers utilisés en 2022
6 156 chèquiers utilisés en 2023

Coût opération **400 k€**

Dispositif porté par le CCAS et l'Union Locale du Commerce

Subvention ville: **250k€**



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

A. Une action sociale volontariste pour tous les Denaisiens

DES DISPOSITIFS PERENISES



Kits de rentrée scolaire
1 800 kits distribués / an

Coût
18k€



Petits déjeuners dans les écoles
345 000 petits déjeuners distribués / an
2 400 petits déjeuners / jour

Coût
150k€



Cahiers de vacances
1 000 cahiers distribués / an

Coût
7k€



Chèques Sport - Culture
700 chèques distribués / an

Coût
20k€



Prime pour les bacheliers
=> Prime étendue en 2024 aux diplômés universitaires

Coût
7k€

COÛT TOTAL DISPOSITIFS PERENISES

202k€

UN DISPOSITIF EN EXPERIMENTATION



Mise en place de la tenue unique à l'école
Participation Etat 35k€

Coût
70k€

ACTION

Suite à un référendum effectué auprès des parents d'élèves, la Ville de Denain s'est portée volontaire pour l'expérimentation de la tenue vestimentaire unique à l'école. La moitié du coût financier de l'opération sera prise en charge par l'Etat.



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

B. Une Tarification des services municipaux accessible à tous

LA CANTINE A 1€ POUR TOUS

Progressivité des tarifs en fonction des ressources du foyer

Tarification unique et attractive

€1,00



4,50 €

€1,00



4,37 €

€1,77



5,30 €

€0,80



ACTION

La mise en place de la cantine à 1€, sans conditions de ressources, permet l'accès à la restauration scolaire au plus grand nombre avec un effet limité sur le budget des ménages.



Action soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif « Cités Educatives »

LE MAINTIEN DE TARIFS ACCESSIBLES A TOUS



Entrée individuelle NaturéO: 3€



Entrée Denain Plage : 1€



Navette bleue : 1 €



Crèche : de 0,40 à 1,20 € / heure



Accueils Périscolaires : de 0,40 à 1,20 € /heure



Accueils de loisirs : de 1,60 à 6 € / jour



Conservatoire de musique : à partir de 30€ / an



Ecole d'Arts Plastiques : à partir de 30€ / an



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

C. Un lien social affirmé

2 MAISONS DE QUARTIER



MAISON DE QUARTIER SOLANGE TONINI

Coût des fluides = **37k€**



Subvention de
fonctionnement versée

82k€



MAISON DE QUARTIER FAUBOURG DUCHATEAU

Coût des fluides = **48k€**



Subvention de
fonctionnement versée

80k€

La ville soutient financièrement l'Association des Centres Sociaux du Valenciennois dans leur gestion des Maisons de Quartier Solange Tonini (*Quartier Bellevue*) et Faubourg Duchateau. Ces équipements sont des **vecteurs de lien social fort** au sein de ces quartiers.

UN SOUTIEN AUX ACTIONS « POLITIQUE DE LA VILLE »

10 à 15
Actions
financées / an

Actions
co-financées



Financement Etat



Financement Ville



Financement CAPH



Autres financements

Financement Ville prévisionnel 2024 :
328k€



Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 059-215901729-20240222-240222DE_3-DE

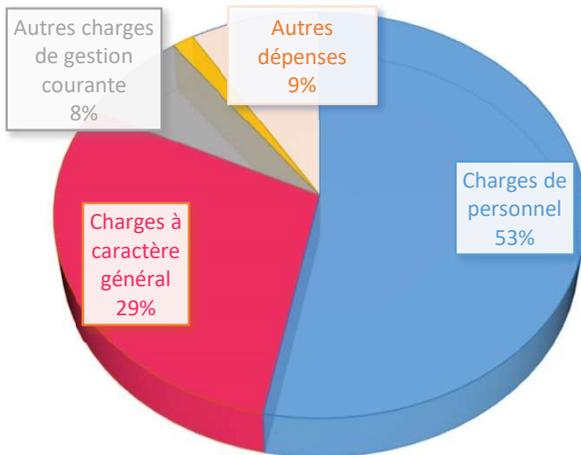
PARTIE II – ANALYSE ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES POUR 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2019 A 2023

A. Les tableaux d'évolution et leur analyse - Dépenses

	2019	Variations 2018/2019	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2021/2022	2023	Variations 2022/2023
Dépenses réelles de fonctionnement	21 664	-0,5%	20 591	-5,2%	19 707	-4,3%	22 052	+11,9%	22 901	+3,9%
Charges de personnel	12 520	+0,4%	12 370	-1,2%	11 666	-5,7%	12 315	+5,6%	12 158	-1,3%
part des charges de personnel dans les DRF	57,79%		60,07%		59,20%		55,54%		53,09%	
Autres charges de gestion courante	2 450	+3,8%	1 927	-21,3%	1 660	-13,9%	1 763	+6,2%	1 717	-2,6%
dont subventions de fonctionnement	805	+6,2%	585	-27,3%	543	-7,2%	543	0,0%	505	-7,0%
part des charges de gestion courante dans les DRF	11,31%		9,36%		8,42%		7,99%		7,50%	
Charges à caractère général	6 080	+6,9%	5 273	-14,1%	5 399	+2,4%	6 856	+27,0%	6 690	-2,4%
part des charges à caractère général dans les DRF	28,06%		25,61%		27,40%		31,10%		29,21%	
Intérêts de la dette	427	-5,3%	399	-6,6%	343	-14,0%	305	-11,1%	341	+11,8%
part des intérêts de la dette dans les DRF	1,97%		1,94%		1,74%		1,38%		1,49%	
Autres dépenses	187	-76,6%	622	+232,6%	639	+2,7%	813	+27,2%	1 994	+145,3%
part des autres dépenses dans les DRF	0,86%		3,02%		3,24%		3,69%		8,71%	
Dépenses d'ordre	854	+3,0%	646	-24,4%	2 146	+232,4%	512	-76,1%	636	+24,2%
Total dépenses de fonctionnement	22 518	-0,3%	21 237	-5,9%	21 854	+2,9%	22 564	+3,2%	23 537	+4,3%

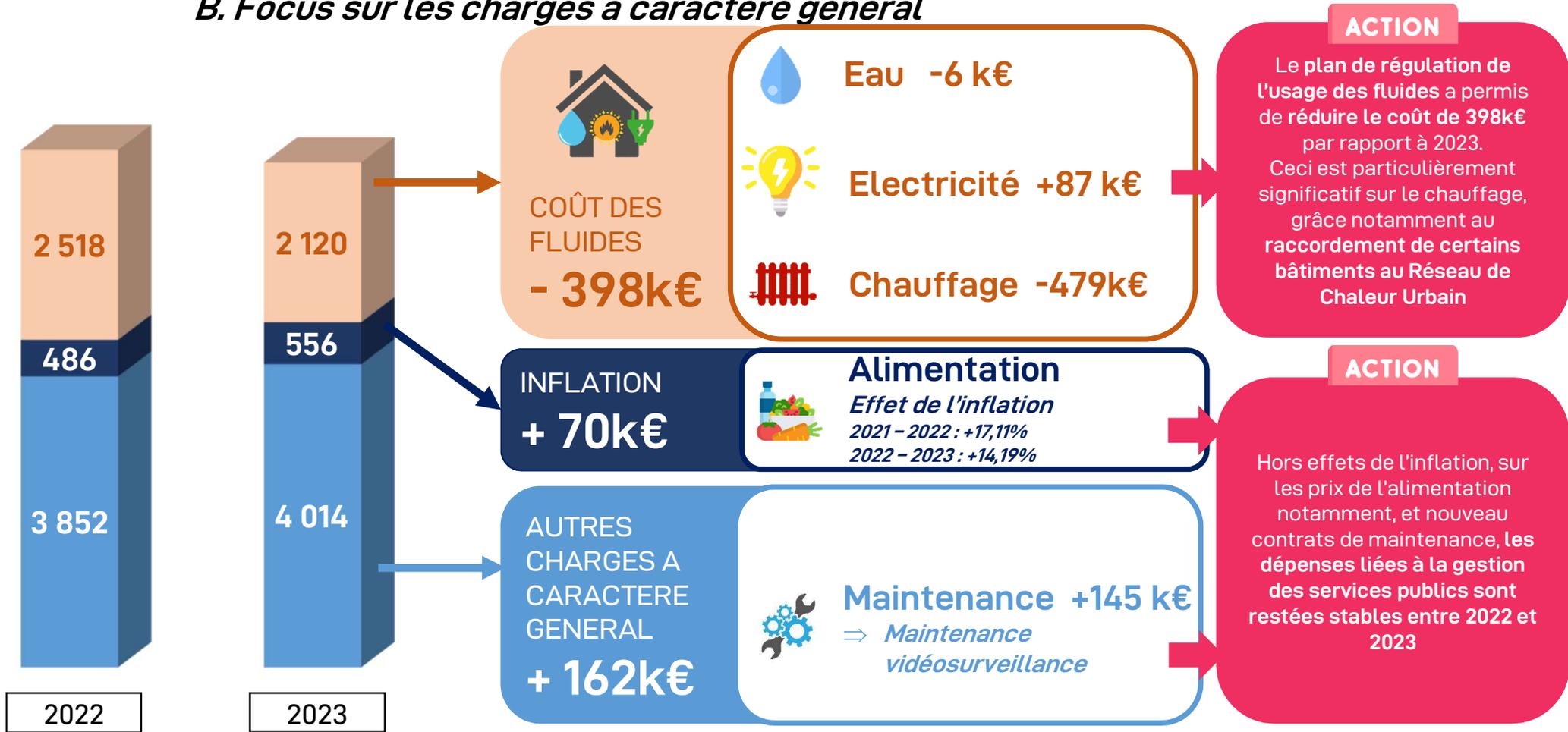


- ❖ **Les charges à caractère général connaissent une légère diminution (-166 k€, -2,4%)** liée notamment à la mise en place du plan de régulation du coût des fluides, dont l'aspect positif s'est fait sentir notamment sur les dépenses de chauffage (-479k€)
- ❖ **Les charges de personnel se stabilisent à hauteur de 12,1M€ (-1,3%)**
- ❖ **Les autres charges de gestion courante se stabilisent également autour de 1,7M€ (-2,6%)** avec la poursuite de l'opération « chèque coup de pouce » de 50€ porté conjointement par la Ville et le CCAS (coût Ville 250k€)
- ❖ **Les intérêts de la dette repartent à la hausse (+36 k€, +11,8%)** suite au début du remboursement de l'emprunt 2022.
- ❖ **Les autres dépenses sont marquées en 2023 par la constitution d'une provision d'1M€** en prévision de l'augmentation des tarifs d'électricité potentiellement subie par la commune lors du renouvellement du marché dédié, fin 2024



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2019 A 2023

B. Focus sur les charges à caractère général

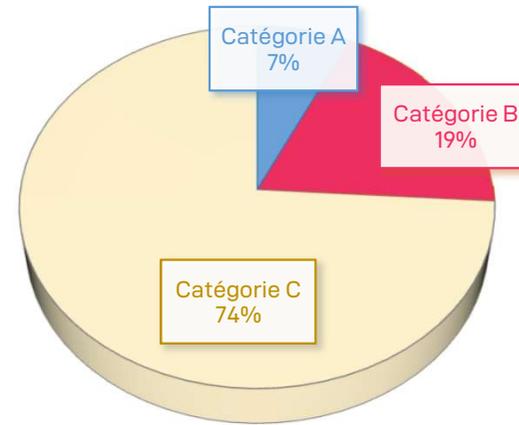
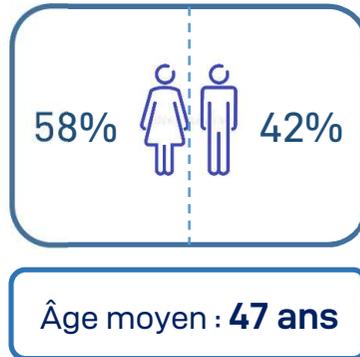
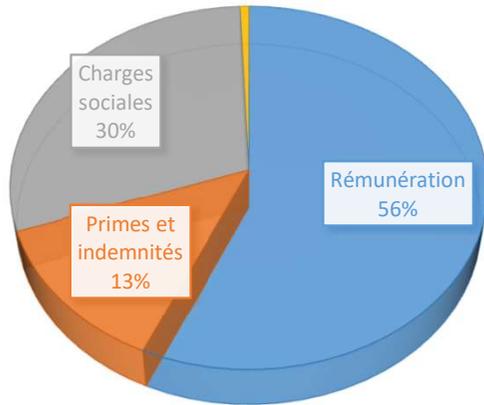




I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT –

EXERCICES 2019 A 2023

C. Focus sur le personnel



TEMPS DE TRAVAIL

Le protocole d'accord sur le temps de travail a été mis à jour au 1^{er} Janvier 2022 avec l'application des **1607 heures de travail effectif par an**

REPARTITION DES TITULAIRES PAR FILIERE

Filière technique	41%
Filière administrative	27%
Filière culturelle	15%
Filière médico-sociale	7%
Filière animation	5%
Filière sécurité	4%
Filière sportive	1%

	2019	2020	2021	2022	2023
Chap 012 – Charges de personnel et frais assimilés	12 520 004,29€	12 369 646,22€	11 666 102,19€	12 314 539,72€	12 158 226,56€
	<i>+0,4%</i>	<i>-1,2%</i>	<i>-5,7%</i>	<i>+5,6%</i>	<i>-1,2%</i>

PERSONNEL BENEFICIANT D'AVANTAGES EN NATURE

	2020		2021		2022		2023	
REPAS	6 pers	3 876€	8 pers	6 555€	8 pers	7 654€	10 pers	9 204€
LOGEMENT	2 pers	2 457€	2 pers	3 294€	2 pers	2 507€	2 pers	1 813€
ESSENCE	3 pers	2 588€	3 pers	4 011€	3 pers	4 756€	3 pers	4 719€

Les projections de la masse salariale pour les exercices à venir figurent page 67

334 Agents ETP

(équivalents temps plein)

Taux d'administration = 16,2 ‰

(moyenne nationale communes de même strate 19,1 ‰)

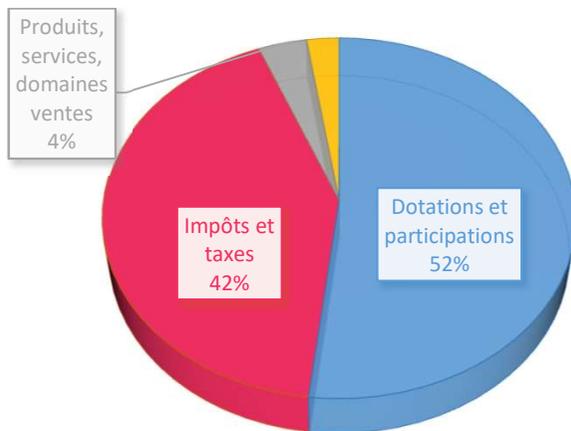
Sources : Rapport Social Unique 2022 – Ville de Denain
 DGCL – Les Collectivités Locales en chiffres 2023



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2019 A 2023

D. Les tableaux d'évolution et leur analyse - Recettes

	2019	Variations 2018/2019	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2021/2022	2023	Variations 2022/2023
Recettes réelles de fonctionnement	26 658	-0,4%	27 001	+1,3%	29 379	+8,8%	29 669	+1,0%	29 885	+0,7%
Impôts et taxes	10 410	+0,2%	10 610	+1,9%	11 715	+10,4%	12 230	+4,4%	12 569	+2,8%
part des impôts et taxes dans les RRF	39,05%		39,29%		39,89%		41,34%		42,05%	
Dotations et participations	14 082	-0,9%	14 818	+5,2%	14 912	+0,6%	15 253	+2,3%	15 501	+1,6%
dont Dotation Globale de Fonctionnement et de péréquation	10 353	+3,0%	10 744	+3,8%	11 086	+3,2%	11 413	+3,0%	11 835	+3,7%
part des dotations et participations dans les RRF	52,82%		54,88%		50,76%		51,75%		51,86%	
Produits, services, domaines ventes	1 560	-1,6%	1 217	-22,0%	1 146	-6,3%	1 561	+36,2%	1 087	-30,4%
part des produits du domaine dans les RRF	5,85%		4,51%		3,88%		5,26%		3,64%	
Autres recettes	606	+5,9%	356	-41,3%	1 606	+351,1%	625	-61,0%	728	+16,5%
dont produit de cession des immobilisations	186	+4550,0%	0	-100,0%	1 313		134	-89,8%	106	-20,9%
dont atténuation de charges	54	-52,6%	43	-20,4%	42	-2,3%	54	+28,6%	54	+0,0%
part des autres recettes dans les RRF	2,27%		1,32%		5,47%		1,657%		2,44%	
Recettes d'ordre	163	-49,4%	29	-82,2%	192	+562,1%	25	-87,0%	734	+2 836,0%
Total recettes de fonctionnement	26 821	-1,0%	27 030	0,8%	29 571	+9,4%	29 694	+0,4%	30 619	3,1%



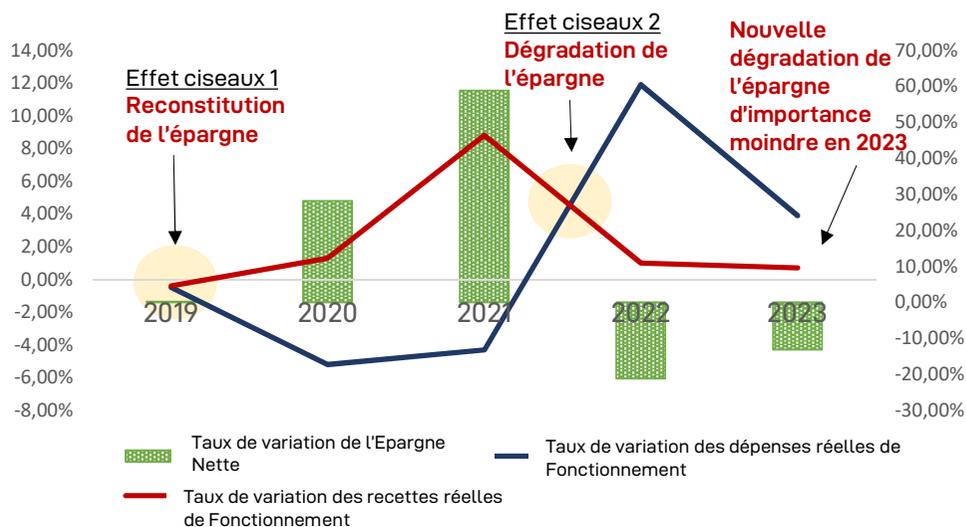
- ❖ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses connaissent une baisse** de 474 k€ (-30,4%) liée à la fin du remboursement par la CAPH des frais de fonctionnement et de personnel de la Médiathèque, suite à son transfert vers les services de la Communauté d'Agglomération.
- ❖ **Les impôts et taxes augmentent de nouveau** (+339k€ ; +2,8%) notamment sur le volet imposition directe locale (*Taxe Foncière +552 k€ du fait de l'augmentation des valeurs locatives de 7,1% issue de la Loi de finances 2023*), sur la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 109 k€ liés à la réforme du mode de calcul de cette taxe) atténuée par une diminution de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (-156k€)
- ❖ **Les dotations et participations progressent légèrement** (+248k€ ; +1,6%), du fait principalement de l'augmentation de la DGF (+3,7%) atténuée par la baisse des participations de la CAF (-91k€ réforme du mode de financement des activités)
- ❖ **Les produits exceptionnels sont en augmentation** du fait de la comptabilisation à ce chapitre d'avoirs émis par ENGIE suite au raccordement de certains bâtiments au RCU et à leur sortie du marché de chauffage classique.
- ❖ **Les recettes d'ordre** sont constituées des travaux en régie (43k€), des plus-values suite aux cessions (46k€) et surtout de la reprise de provisions précédemment constituées et ajustées en 2023 suite à l'extinction de certains contentieux (645k€)



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2019 A 2023

E. Les ratios d'épargne

	2019	Variations 2018/2019	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2021/2022	2023	Variations 2022/2023
Recettes de gestion	26 255	-1,1%	26 835	+2,2%	27 970	+4,2%	29 382	+4,7%	29 322	-0,2%
Dépenses de gestion	21 050	+2,3%	19 858	-5,7%	18 740	-5,6%	20 934	+11,7%	20 680	-1,2%
Epargne de gestion	5 205	-12,9%	6 977	+34,0%	9 230	+32,3%	8 448	-9,6%	8 642	+2,3%
Intérêts de la dette	427	-5,3%	399	-6,6%	343	-14,0%	305	-11,1%	341	+11,8%
Résultat financier hors intérêts	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%
Résultat exceptionnel	221		-167	-175,6%	781		-426	-158,4%	-1 316	+208,9%
Epargne brute	4 999	+0,2%	6 411	+28,2%	9 668	+50,8%	7 717	-21,2%	6 985	-9,5%
Amortissement du capital courant	1 620	-9,1%	1 735	+7,1%	1 767	+1,8%	1 781	+0,8%	1 828	+2,6%
Epargne nette	3 379	+5,4%	4 676	+38,4%	7 901	+69,0%	5 936	-26,1%	5 157	-13,1%
<i>Epargne brute (hors produits exceptionnels)</i>	<i>4 591</i>	<i>-4,2%</i>	<i>6 243</i>	<i>+36,0%</i>	<i>8 259</i>	<i>+32,3%</i>	<i>7 227</i>	<i>-12,5%</i>	<i>6 422</i>	<i>-11,1%</i>
<i>Epargne nette (hors produits exceptionnels)</i>	<i>2 971</i>	<i>-1,3%</i>	<i>4 508</i>	<i>+51,7%</i>	<i>6 492</i>	<i>+44,0%</i>	<i>5 446</i>	<i>-16,1%</i>	<i>4 594</i>	<i>-15,6%</i>



L'EPARGNE DE GESTION est constituée de la différence entre les produits et les charges de gestion (*hors résultat exceptionnel et financier*). Elle est un **indicateur important de la capacité dynamique de la collectivité à générer de l'autofinancement**

L'EPARGNE BRUTE reprend le ratio précédent diminué des charges d'intérêt de la dette et impacté des résultats exceptionnel et financier (*positif ou négatif*)

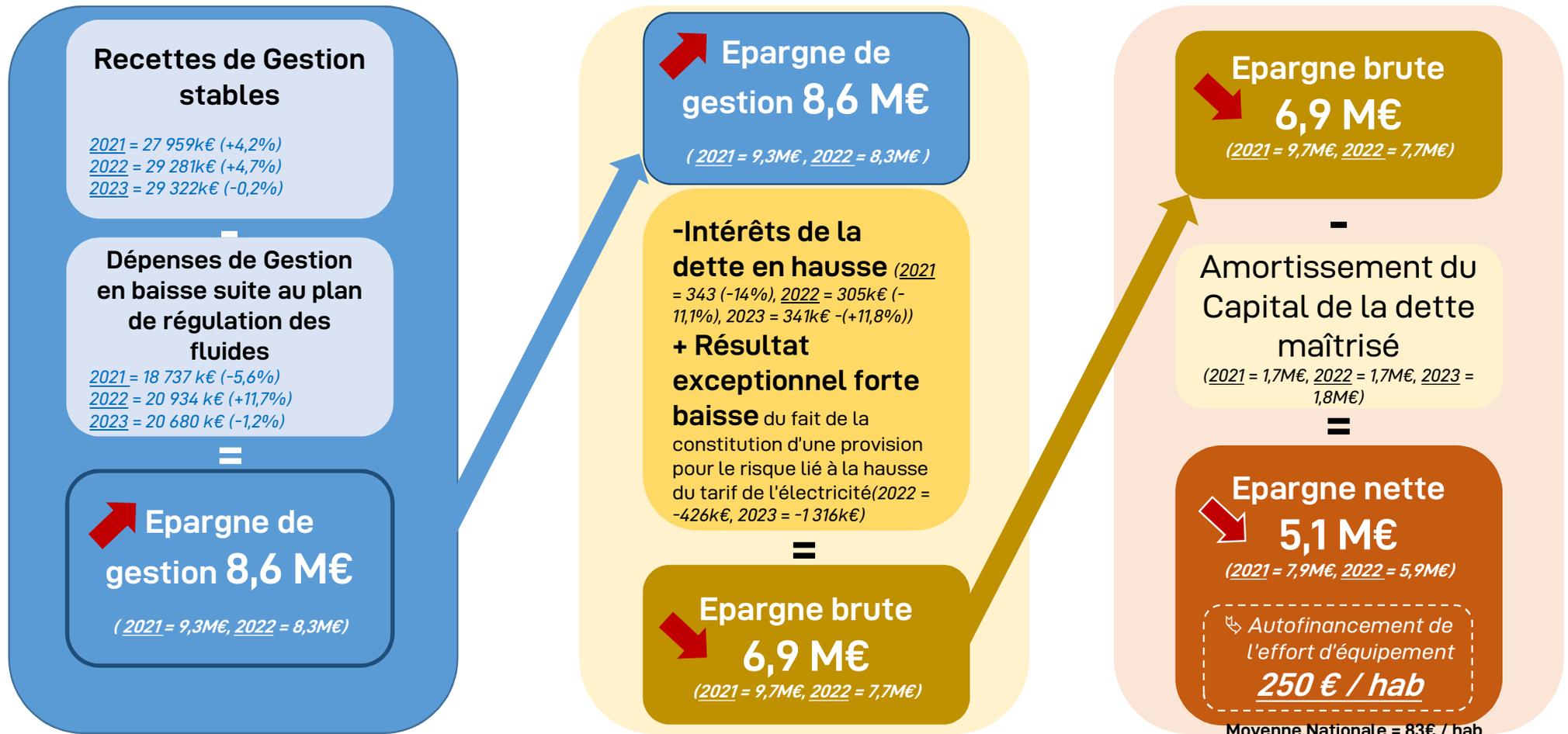
L'EPARGNE NETTE correspond à l'épargne brute diminuée de l'amortissement en Capital des emprunts. **Ce ratio mesure l'autofinancement effectif de la collectivité**

LE RATIO DE SOLVABILITE (*ou capacité de désendettement*) est calculé en rapportant le Capital de la dette (15 422k€) à l'épargne brute (6 985€). Il est de **2,21 années** en 2023 (*il faudrait 2,21 années d'épargne pour rembourser l'intégralité de la dette*), **si l'on corrige ce ratio en retranchant les produits exceptionnels on obtient une capacité de désendettement de 2,40 années.**



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2019 A 2023

F. Conclusions sur l'exécution de la section de fonctionnement 2023





II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2024 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

A. *Eléments importants de la Loi de Finances pour 2024*

TENDANCES MACROECONOMIQUES

Inflation

+4,9% en 2023

+2,6 % en 2024
(+2,71% selon l'OCDE)

Dettes publiques

109,6 % du PIB en 2023

109,4% du PIB en 2024

Croissance

+1% en 2023

+1,4% en 2024
(+0,8% selon l'OCDE)

👉 La Loi de Finances pour 2024 se base sur **une inflation en baisse**, un **endettement maîtrisé** et une **croissance faible** toutefois en légère hausse, malgré un contexte économique encore incertain.

ELEMENTS ESSENTIELS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2024

- ❖ La Loi de Finances 2024 est bâtie dans **une logique de poursuite de la lutte contre les effets de l'inflation**, notamment par le confortement de mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des particuliers.
- ❖ La Loi de Finances pour 2024, fixe de nouveau l'objectif de **maîtriser les dépenses pour investir dans l'avenir**, notamment par la poursuite de l'objectif de réduction du déficit public.
- ❖ La Loi de Finances pour 2024 est bâtie autour de **3 axes majeurs** : faire face à **l'urgence écologique**, garantir la **souveraineté de la France** dans tous les domaines et investir dans **l'éducation** et la formation des jeunes



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2024 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE *A. Eléments importants de la Loi de Finances pour 2024*

PRINCIPALES MESURES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

MESURES D'AIDES FACE A L'INFLATION ENERGETIQUE

- **Bouclier tarifaire** : limitation de la hausse du tarif réglementé à +10% en moyenne
↳ Concerne uniquement les collectivités de moins de 10 agents avec des recettes de fonctionnement inférieures à 2M€
- **Amortisseur électricité** : réduction du prix de l'électricité par une prise en charge par l'état du surcoût au-delà de 250€/MWh
↳ Concerne les collectivités ayant un prix moyen contractualisé > 230€/MWh
- **Filet de sécurité** : dotation prenant en charge une partie de la hausse des dépenses d'énergie selon critères
↳ Eligible si perte de 15% d'Epargne Brute et potentiel financier / hab < 2 x moyenne nationale

EVOLUTION DES DOTATIONS ET DE LA PEREQUATION

- **Stabilité de l'enveloppe DGF**
- **L'enveloppe DSU est majorée de 140 millions d'euros en 2023 (+5,27%)**
↳ Reprise d'une dynamique de progression (+5,27% en 2024 contre +3,5% en 2023)
- **Reconduction des enveloppes DNP et FPIC sur les montants 2022**

La Ville de Denain n'est toujours pas éligible à ces dispositifs

Perte d'Epargne brute de **9,48%** entre 2022 et 2023 => **Pas éligible en 2023 à ce dispositif**

MESURES RELATIVES A LA FISCALITE

- **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales** basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre Novembre 2022 et Novembre 2023 => **+3,9%**
↳ Après un coefficient de revalorisation de 7,1% en 2023, les valeurs cadastrales seront majorées de 3,9% en 2024, ce qui reste néanmoins plus élevé que les valeurs connues avant 2022 et qui se situaient autour de 1% /an.

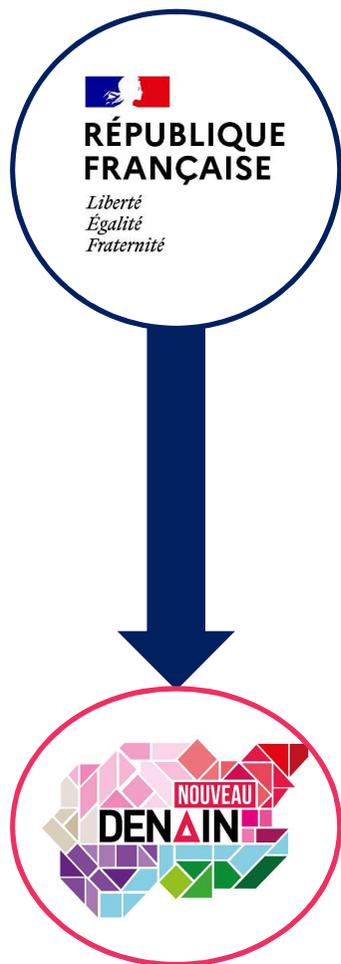
ACTION

La commune n'est toujours pas éligible aux dispositifs d'aide face à l'inflation énergétique reconduits dans la Loi de Finances 2024. Elle n'en demeure pas moins exposée au risque inflationniste lors du renouvellement de son marché d'électricité en Novembre 2024. Pour se prémunir de ce risque, une provision d'1M€ a été constituée en 2023 et a vocation à être renouvelée en 2024. De plus, au vu des conditions financières du nouveau marché souscrit, il conviendra de ré-interroger l'éligibilité de la commune à ces dispositifs fin 2024



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2024 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

B. Les liens financiers entre l'état et la ville – La continuité de l'effort de péréquation verticale



3 Dotations versées indépendamment de leur affectation en Fonctionnement

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Constituée de 3 parts : la dotation forfaitaire notifiée en N-1, la prise en compte de l'évolution de la population entre les deux années, un éventuel écrêtement visant à financer la péréquation verticale (calculé sur la situation du potentiel fiscal / habitant de la commune au regard de celui constaté pour l'ensemble des communes)

❖ La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Constituée de 2 parts : l'« attribution spontanée » correspondant au montant global de la DSU en N-1 et la part dite « progression de la DSU » calculée en fonction de l'indice d'éligibilité de la commune, d'une valeur de point, de coefficients multiplicateurs facteurs du rang de classement et de la population classée en QPV et ZFU

❖ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Constituée de 2 parts : la part principale visant à corriger les insuffisances de potentiel financier, et la part « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la Taxe Professionnelle.

↳ La commune n'est éligible qu'à la part principale

1 Dotation octroyée sur projets

❖ La Dotation Politique de la Ville (DPV)

Son montant varie en fonction des projets présentés par la commune et leur éligibilité

Dotations estimées 2024

DGF = 3,4M€ (stabilité de l'enveloppe nationale, donc pas de hausse importante attendue)

DSU = 8,4M€ (contre 8M€ en 2023, progression de +5,27%, progression de l'enveloppe supérieure à celle de 2023)

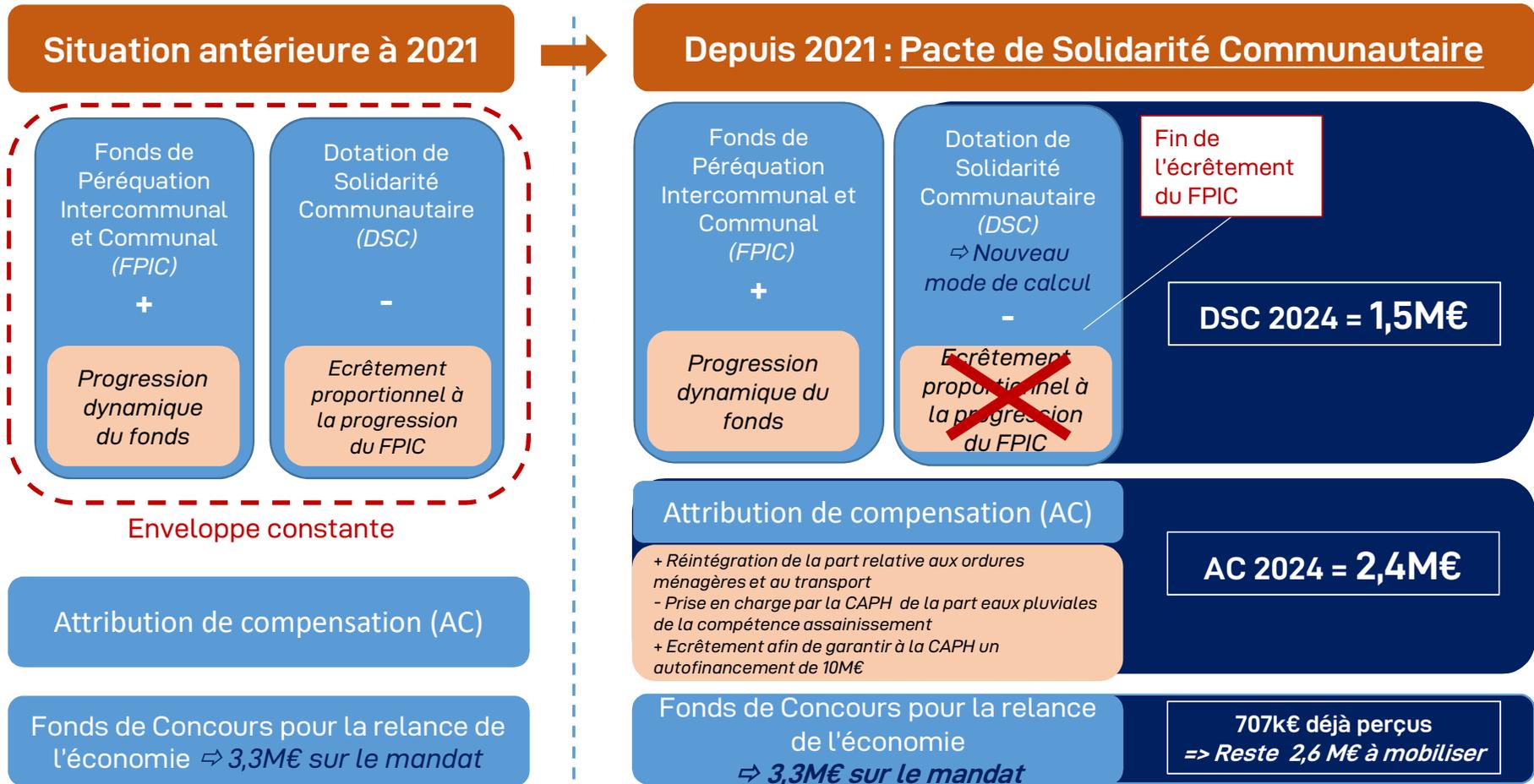
DNP = 302 k€ (reconduction du montant 2022 au vu de la stagnation de l'enveloppe nationale)

DPV = 1,2M€ (moyenne constatée sur les exercices précédents)



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2024 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

C. Les liens financiers entre la CAPH et la ville – L'impact du Pacte de Solidarité Communautaire





II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2024 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

D. Les éléments à prendre en compte dans la construction budgétaire 2024

DEPENSES

- **Des charges à caractère général encore fortement sensibles à l'inflation** (Chap 011)

L'enjeu de 2024 sera de poursuivre l'effort de régulation des effets de l'inflation, notamment sur les postes de dépenses y étant les plus exposés (fluides, carburant, alimentation...). L'inconnue restant évidemment le tarif d'électricité qui sera appliqué à la commune lors du renouvellement du marché en Novembre 2024. Afin de pallier ce risque, la stratégie de constitution d'une provision dédiée devra être poursuivie.

- **Une masse salariale repartant à la hausse après une stabilisation en 2023** (Chap 012)

L'année 2024 devrait connaître une hausse de la masse salariale comprise entre 2,8% et 3% par rapport à 2023. Celle-ci est due aux effets des évolutions de carrières (GVT, avancements de grades, départs en retraite...), aux variations d'effectifs constatés et à l'octroi d'une prime « inflation » à l'ensemble du personnel municipal dont le montant reste à définir

- **Une aide à la population maintenue afin de faire face aux effets toujours présents de l'inflation** (Chap 65 coût total 400k€, participation ville 250k€)

RECETTES

- **Des produits de la fiscalité directe** (Chap 73) qui bénéficieront de **nouveau de la revalorisation des bases** (+3,9%) toutefois moins importante que celle de 7,1% connue en 2023 (à confirmer lors de la réception de l'Etat 1259COM).
↳ *L'effet des implantations d'entreprises sur la zone des Pierres Blanches (Log's, Promoval, Lesaffre, Verso Energie...) sera décalé dans le temps du fait des exonérations de fiscalité liées à leur situation en ZFU*
- **Une péréquation communautaire stable** grâce au pacte de solidarité communautaire (Chap 73)
- **Une péréquation verticale en hausse** (Chap 74) principalement du fait de la dynamique de la DSU (+400 k€)
- **Des produits des services et du domaine** (Chap 70) **devant rester stables** et dont le dynamisme potentiel reste **lié aux remboursements du coût des fluides du Centre Aqualudique** par le concessionnaire.
↳ *Si le coût des fluides augmente, la recette liée à leur remboursement par Prestalis augmentera dans la même proportion.*



PARTIE III – ANALYSE ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES POUR 2024 – SECTION D'INVESTISSEMENT



I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2019 - 2023

	2019	Variations 2018/2019 hors RAR	2020	Variations 2019/2020 hors RAR	2021	Variations 2020/2021 hors RAR	2022	Variations 2021/2022 hors RAR	2023	RAR	Variations 2022/2023 hors RAR
Dépenses d'investissement hors dette	13 082	+27,8%	5 924	-54,7%	6 287	+6,1%	11 603	+84,5%	8 957	6 037	-22,8%
Dépenses d'équipement brut	13 036	+27,5%	5 646	-56,7%	6 112	+8,3%	11 591	+89,6%	8 687	6 004	-22,1%
Subventions d'investissement versées	0		260		146	-43,8%	0	-100,0%	69		
Autres dépenses	46	+283,3%	18	-60,9%	29	+61,1%	12	-58,6%	219	33	+1725,0%
Recettes d'investissement hors emprunts	5 343	+28,3%	3 877	-27,4%	2 650	-31,6%	1 492	-43,7%	4 727	1 761	+216,8%
FCTVA	1 503	+68,5%	1 219	-18,9%	1 785	+46,4%	775	-56,5%	873		+16,6%
Autres dotations	117	+234,3%	219	+87,2%	356	+62,6%	128	-64,0%	133		+3,9%
Subventions d'investissement reçues	2 729	-13,1%	2 392	-12,3%	502	-79,0%	559	+11,4%	3 688	1 382	+559,8%
Autres subventions	994	+957,4%	47	-95,3%	7	-85,1%	30	+328,57%	33	379	+10,0%
Besoin de financement de la section d'investissement	7 739	+27,4%	2 047	-73,5%	3 462	+69,1%	10 111	+192,1%	4 230		-58,2%
Epargne brute	4 999	+0,2%	6 411	+27,0%	9 668	+50,8%	7 671	-20,7%	6 985		-18,3%
Epargne brute utilisée au désendettement	0		1 735		1 766	+1,8%	1 781	+0,8%	1 828		+2,6%
Epargne brute corrigée du désendettement	4 999	+0,2%	4 676	-6,5%	7 902	+69,0%	5 890	-25,4%	5 157		-24,6%
Recours à l'endettement	281		0		0		119		0		

- ❖ **Les dépenses d'équipement connaissent un reflux(-22%),** mais restent néanmoins à un niveau supérieur aux exercices 2020 et 2021, ainsi qu'à la moyenne nationale par habitant (421€/hab contre 364€ en moyenne nationale et 355€ en moyenne régionale).
- ❖ **Les subventions d'investissement obtenues ont été fortement mobilisées (3,7M€) du fait de l'action combinée de la fin de certains projets (Stade Bayard, Place Gambetta...) et du démarrage de certains autres liés au NPNRU (Basly, Ilôt C11 Mascaux...)**
- ❖ **Le niveau du FCTVA perçu est corrélé au montant des dépenses d'investissement de 2021 (16,404% de 6M€) du fait de leur reprise progressive sur cet exercice marqué par la fin de la pandémie de Covid-19 et des restrictions qui en ont découlé.**
- ❖ **Le besoin de financement de la section d'investissement est donc modéré (4,2M€ contre 10,1M€ en 2022) et est compensé par la seule épargne.** La commune a donc pu reconstituer une partie du fonds de roulement ayant été ponctionné en 2022 pour financer les dépenses d'équipement.



I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2019 - 2023

Dépenses d'équipement

8,7 M€

421 € / hab

Bâtiments et équipements publics

= 5,7M€

(275€ / hab)

- CPAM = 580 k€
Hôtel de Ville = 411 k€
Forum = 66k€
- Ecole Berthelot = 2,5M€
- Stade Bayard = 1 M€
- Eglise Saint Martin = 266 k€
- Salle des Fêtes = 148 k€
- Sacré-Cœur = 80 k€
- Pumptrack = 69 k€
- NPNRU – Ecole Condorcet = 45 k€

Restructuration Centre Ville = 1,8M€

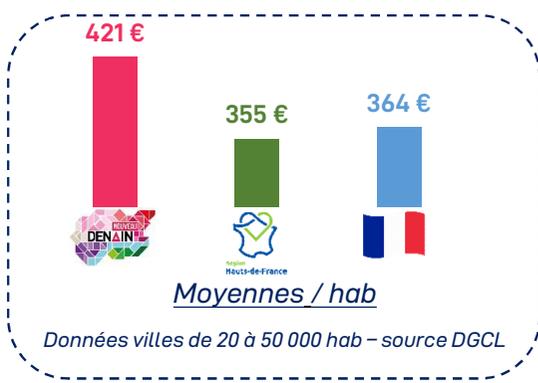
Aménagement Urbain

= 2,8M€

(136€ / hab)

- Place Hôtel de Ville = 524 k€
- Démolition Salle Aragon = 280 k€
- Acquisitions foncières = 894 k€
(EPF Gambetta 288k€, ex-CPAM 260k€, 63-65-65A rue Duysburgh 220k€, 115 rue de Villars 51k€)
- Voirie = 420 k€
(Carrefour Rue Berthelot 99k€, rues La Bruyère-Buffon-des Tilleuls et Balzac 99k€, Parking rue Désiré Mégueule 68k€, Travaux de signalisation divers 52k€, stationnement rue du Maréchal Leclerc 29k€...)
- Démolitions = 218 k€
- NPNRU – Basly = 100 k€
- Eclairage Public = 185 k€
- Optimisation chaufferies = 186 k€

Acquisition de matériel = 0,2M€
(10€ / hab)

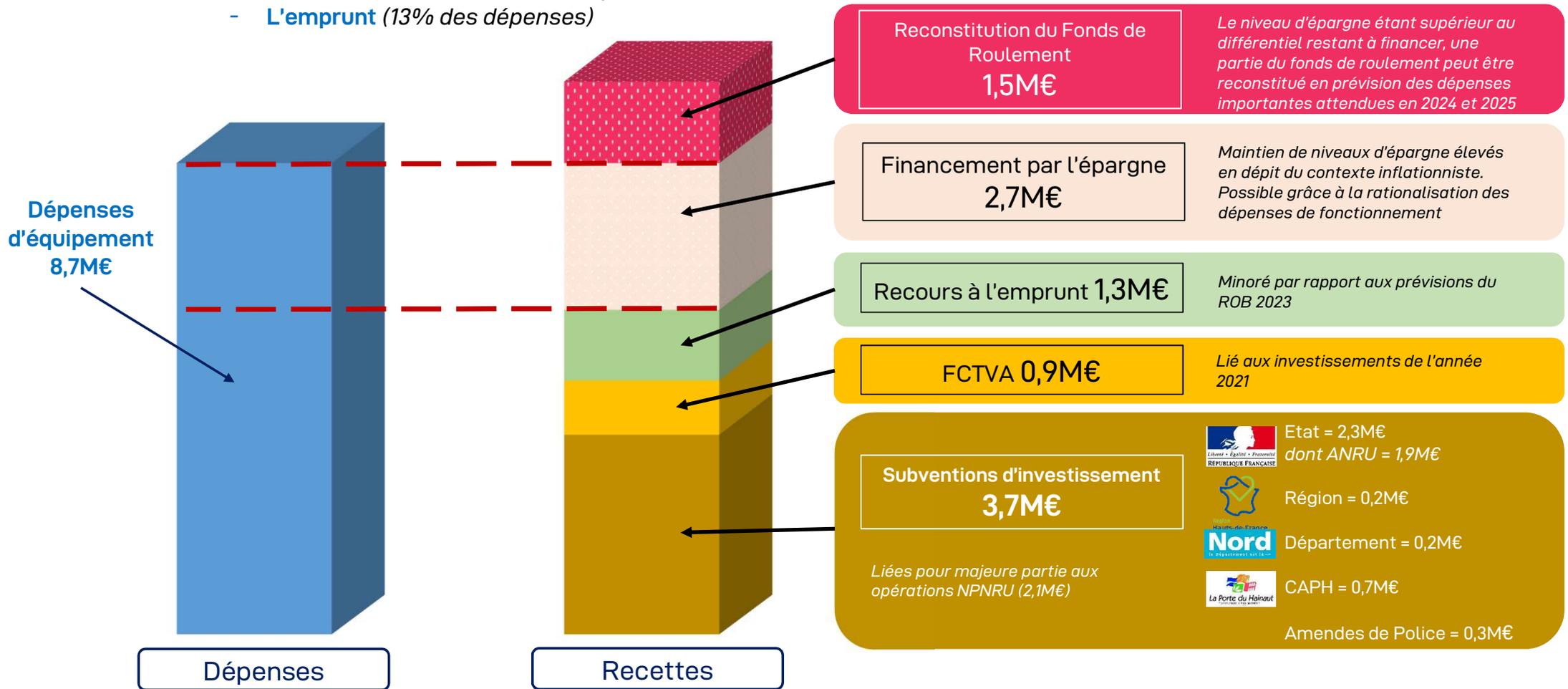




I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2019 - 2023

En 2023, le financement des dépenses d'investissement s'opère principalement par :

- Les subventions d'investissement (43% des dépenses)
- L'autofinancement (31% des dépenses)
- L'emprunt (13% des dépenses)



Etat = 2,3M€
 dont ANRU = 1,9M€

Région = 0,2M€

Département = 0,2M€

CAPH = 0,7M€

Amendes de Police = 0,3M€

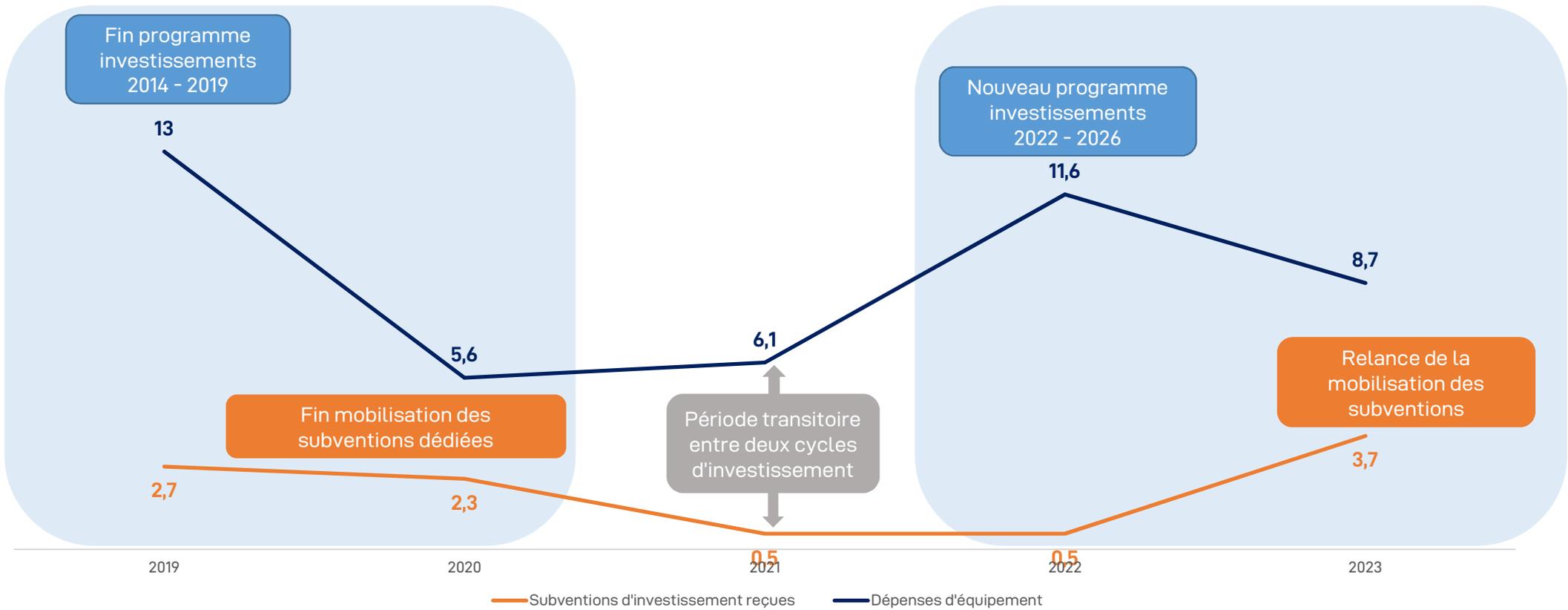


I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2019 - 2023

FOCUS SUR LE CYCLE DE MOBILISATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La mobilisation des subventions d'équipement est un facteur primordial de la construction budgétaire et répond à un schéma précis basé sur le décalage systématique entre le mandatement de la dépense et celui de la mobilisation des subventions.

Pour y faire face, la Collectivité doit donc anticiper un niveau de Trésorerie suffisant pour financer la totalité de la dépense avant de pouvoir solliciter le versement de la recette qui s'y rapporte.



Données en M€



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

EN INVESTISSEMENT



RENOVATION URBAINE FAUBOURG DUCHATEAU

2010 – 002 : Rénovation Urbaine Faubourg Duchateau - Aménagements

2013 – 005 : Rénovation Urbaine Faubourg Duchateau - Equipements



AMENAGEMENT URBAIN

2016 – 007 : Rénovation Urbaine Nouveau Monde

2018 – 011 : Rénovation et requalification des espaces publics



NPNRU

2023 – 017 : NPNRU - Aménagements

2023 – 018 : NPNRU - Equipements



PATRIMOINE EQUIPEMENTS PUBLICS

2018 – 010 : Rénovation / Construction du Groupe Scolaire Berthelot

2021 – 018 : Aménagement du Stade Bayard



PATRIMOINE EGLISES

2017 – 009 : Rénovation de l'Eglise St Martin

2023 – 016 : Réhabilitation du Sacré Coeur



AP ayant vocation à être clôturées à court terme du fait de l'achèvement des travaux

10

Opérations gérées en AP / CP

EN FONCTIONNEMENT

(Autorisations d'Engagements / Crédits de Paiement)



2018 – 012 : Aide aux loyers commerciaux



2018 – 013 : Aide à l'accession à la propriété



2018 – 014 : Aide à l'amélioration de l'habitat du Parc Privé (OPAH-RU « Nouveau Denain »)

3

Opérations gérées en AE / CP

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20240222-240222DE_3-DE





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par Les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

RENOVATION URBAINE – FAUBOURG DUCHATEAU (Détail)

AP 2010-002
 Faubourg Duchateau - Aménagements

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Travaux + MOE +CSPS + Assainissement	11 661 347,18	11 661 347,18	8 377 326,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 661 347,18	8 377 326,54
Etudes – Missions – Concertations	842 680,07	842 680,07	644 859,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	842 680,07	644 859,05
Aménagements complémentaires	510 257,68	298 064,16	0,00	212 193,52	0,00	212 193,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 257,68	0,00
TOTAL / ANNEE	13 014 284,93	12 802 091,41	9 022 185,59	212 193,52	0,00	212 193,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 014 284,93	9 022 185,59

AP 2013-005
 Faubourg Duchateau - Equipements

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Maison de Quartier	3 802 612,38	3 802 612,38	2 416 813,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 802 612,38	2 416 813,82
Ecole Patrick Roy	4 656 370,14	4 592 964,35	3 726 006,98	0,00	63 405,79	63 405,79	0,00	789 811,51	789 811,51	0,00	10 401,09	4 656 370,14	4 526 219,58
Mobilier	159 841,28	159 841,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 841,28	0,00
Réhabilitation Ecole Pascal	4 436,40	4 436,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 436,40	0,00
TOTAL / ANNEE	8 623 260,20	8 559 854,41	6 943 033,40	0,00	63 405,79	63 405,79	0,00	789 811,51	789 811,51	0,00	10 401,09	8 559 854,41	6 943 033,40



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

RENOVATION URBAINE FAUBOURG DUCHATEAU (Synthèse)

	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2010 – 002 : Fbg Duchateau - Aménagements	12 802 091,41	212 193,52	13 014 284,93	9 022 185,59	0,00	9 022 185,59	3 992 099,34
2010 – 002 : Fbg Duchateau - Equipements	8 559 854,41	63 405,79	8 623 260,20	6 142 820,80	800 212,60	6 943 033,40	1 680 227,40
TOTAL RENOVATION URBAINE FBG DUCHATEAU	21 361 945,82	275 599,31	21 637 545,13	15 165 006,39	800 212,60	15 965 218,99	5 672 326,74





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

AMENAGEMENT URBAIN (Détail)

AP 2016-007
 Rénovation Urbaine
 Nouveau Monde

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Travaux	1 288 271,18	1 288 271,18	986 669,72	0,00	0,00	0,00	0,00	5 327,38	5 327,38	0,00	67 109,26	1 288 271,18	1 059 106,35
Honoraires et frais divers	691 231,67	314 605,19	0,00	0,00	166 259,67	166 259,67	0,00	0,00	0,00	210 366,81	0,00	691 231,67	0,00
Acquisitions foncières	340 076,00	340 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 076,00	0,00
TOTAL / ANNEE	2 319 578,85	1 942 952,37	986 669,72	0,00	166 259,67	166 259,67	0,00	5 327,38	5 327,38	210 366,81	67 109,26	2 319 578,85	1 059 106,35

AP 2018-011
 Rénovation et
 requalification des
 espaces publics

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Travaux	7 968 681,26	7 702 451,48	1 045 578,85	266 229,78	0,00	266 229,78	0,00	157 548,64	157 548,64	0,00	104 054,98	7 968 681,26	1 307 182,47
TOTAL / ANNEE	7 968 681,26	7 702 451,48	1 045 578,85	266 229,78	0,00	266 229,78	0,00	157 548,64	157 548,64	0,00	104 054,98	7 968 681,26	1 307 182,47



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

AMENAGEMENT URBAIN (Synthèse)

	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2016 – 007 : Rénovation Urbaine – Nouveau Monde	1 942 952,37	376 626,48	2 319 578,85	986 669,72	72 436,63	1 059 106,35	1 260 472,50
2018 – 011 : Rénovation et requalification des espaces publics	7 702 451,48	266 229,78	7 968 681,26	1 045 578,85	261 603,62	1 307 182,47	6 661 498,79
TOTAL AMENAGEMENT URBAIN	9 645 403,85	642 856,26	10 288 260,11	2 032 248,57	334 040,25	2 366 288,82	7 921 971,29





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

NPNRU (Détail)

AP
2023-017

NPNRU -
Aménagements

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Place de Centre Ville / Villars Ouest (îlot B13)	9 086 099,00	265 521,26	0,00	62 338,76	5 297 748,34	5 360 087,10	0,00	3 625 018,93	3 625 018,93	3 460 490,64	3 953 077,88	9 086 099,00	7 578 096,81
Duysburgh / Villars (îlot C1/C2)	1 238 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238 380,00	627 853,86	1 238 380,00	627 853,86
Place Wilson / Villars (îlots C6/C7)	6 682 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 682 641,00	3 902 901,82	6 682 641,00	3 902 901,82
Mascaux / Enghien (îlots C11/C7)	1 862 290,80	0,00	202 153,50	24 338,20	6 826,94	31 165,14	0,00	0,00	0,00	1 831 125,66	972 529,69	1 862 290,80	1 174 683,19
Démolition Salle Aragon et Annexe Mairie	854 112,83	257 588,81	0,00	596 524,02	0,00	596 524,02	0,00	0,00	0,00	0,00	189 236,54	854 112,83	189 236,54
Ilot Basly	5 956 287,17	264,00	440 185,56	1 371 534,94	871 708,96	2 243 243,90	423 960,00	1 354 834,76	1 778 794,76	3 712 779,27	2 195 235,23	5 956 287,17	4 414 215,55
TOTAL / ANNEE	25 679 810,80	523 374,07	642 339,06	2 054 735,92	6 176 284,24	8 231 020,16	423 960,00	4 979 853,69	5 403 813,69	16 925 416,57	11 840 835,02	25 679 810,80	17 886 987,78



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

NPNRU (Détail)

AP
2023-018
NPNRU - Equipements

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Ecole Condorcet	7 662 873,53	11 214,00	0,00	42 693,00	1 025 835,00	1 068 528,00	0,00	0,00	0,00	6 583 131,53	4 052 533,81	7 662 873,53	4 052 533,81
Groupe Scolaire Wilson	8 239 703,00	0,00	0,00	0,00	163 865,80	163 865,80	0,00	0,00	0,00	8 075 837,20	7 691 437,37	8 239 703,00	7 691 437,37
Forum Cœur de Ville	2 916 000,00	65 667,76	0,00	121 488,41	1 992 959,59	2 114 448,00	0,00	758 708,83	758 708,83	735 884,24	1 659 631,81	2 916 000,00	2 418 340,64
TOTAL / ANNEE	18 818 576,53	76 881,76	0,00	164 181,41	3 182 660,39	3 346 841,80	0,00	758 708,83	758 708,83	15 394 852,97	13 403 602,99	18 818 576,53	14 162 311,82



En fin d'année 2023, une actualisation des projets liés au NPNRU a été effectuée.
 Certaines opérations ont vu leur coût évoluer (*redimensionnement du projet, inflation, re-fléchage de subventions...*)
 D'autres n'ayant pas été intégrées à l'AP dans sa version initiale auront vocation à y être incluses (*Espace Petite Enfance*)

- ⇒ **Ces éléments nouveaux ne figurent pas dans le tableau ci-dessus, mais ont été intégrés aux calculs du PPI**
- ⇒ **Un ajustement des AP dédiées au NPNRU sera nécessaire pour intégrer ces données nouvelles**



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

NPNRU (Synthèse)

	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2023 – 017 : NPNRU - Aménagements	523 374,07	25 156 436,73	25 679 810,80	642 339,06	17 244 648,71	17 886 987,78	7 792 823,02
2023 – 018 : NPNRU - Equipements	76 881,76	18 741 694,77	18 818 576,53	0,00	14 162 311,82	14 162 311,82	4 656 264,71
TOTAL NPNRU	600 255,83	43 898 131,50	44 498 387,33	642 339,06	31 406 960,53	32 049 299,59	12 449 087,75





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par Les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

PATRIMOINE – EQUIPEMENTS PUBLICS (Détail)

**AP
2018-010**
Rénovation /
Construction Ecole
Berthelot

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Travaux	6 903 930,03	6 586 556,14	1 195 432,65	165 903,33	151 470,56	317 373,89	0,00	614 031,30	614 031,30	0,00	442 741,44	6 903 930,03	2 252 205,39
Honoraires et frais divers	1 009 608,61	923 345,58	0,00	11 742,46	74 520,57	86 263,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 608,61	0,00
TOTAL / ANNEE	7 913 538,64	7 509 901,72	1 195 432,65	177 645,79	225 991,13	403 636,92	0,00	614 031,30	614 031,30	0,00	442 741,44	7 913 538,64	2 252 205,39

**AP
2021-015**
Aménagement du
Stade Bayard

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Travaux	8 161 727,00	3 200 865,68	1 742 244,10	126 961,58	0,00	126 961,58	0,00	261 332,79	261 332,79	4 833 899,74	3 805 479,28	8 161 727,00	5 809 056,17
Honoraires et frais divers	905 611,25	255 069,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 541,94	0,00	904 611,25	0,00
TOTAL / ANNEE	9 067 338,25	3 455 934,99	1 742 244,10	126 961,58	0,00	126 961,58	0,00	261 332,79	261 332,79	5 484 441,68	3 805 479,28	9 067 338,25	5 809 056,17



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

PATRIMOINE – EQUIPEMENTS PUBLICS (Synthèse)

	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2018 – 010 : Rénovation / Construction Ecole Berthelot	7 509 901,72	403 636,92	7 913 538,64	1 195 432,65	1 056 772,74	2 252 205,39	5 661 333,25
2021 – 015 : Aménagement du Stade Bayard	3 455 934,99	5 611 403,26	9 067 338,25	1 742 244,10	4 066 812,07	5 809 056,17	3 258 282,08
TOTAL NPNRU	10 965 836,71	6 015 040,18	16 980 876,89	2 937 676,75	5 123 584,81	8 061 261,56	8 919 615,33





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

PATRIMOINE – EGLISES (Détail)

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Création de vitraux	1 952 761,27	1 261 481,27	0,00	0,00	191 280,00	191 280,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	1 952 761,27	0,00
Travaux	2 577 796,09	1 466 820,09	820 406,18	111 298,32	229 067,30	340 365,62	0,00	62 448,39	62 448,39	770 610,38	380 238,28	2 577 796,09	1 263 092,85
Dépenses diverses	33 063,99	22 837,51	0,00	1 035,00	3 890,73	4 925,73	0,00	0,00	0,00	5 300,75	0,00	33 063,99	0,00
TOTAL / ANNEE	4 563 621,35	2 751 138,87	820 406,18	112 333,32	424 238,03	536 571,35	0,00	62 448,39	62 448,39	1 275 911,13	341 004,98	4 563 621,35	1 263 092,85

	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Travaux	2 639 758,80	1 140,00	0,00	0,00	1 589 758,80	1 589 758,80	0,00	0,00	0,00	1 048 860,00	1 471 780,48	2 639 758,80	1 471 780,48
Honoraires	236 250,00	972,00	0,00	11 364,00	74 886,00	86 250,00	0,00	0,00	0,00	149 028,00	0,00	236 250,00	0,00
TOTAL / ANNEE	2 876 008,80	2 112,00	0,00	11 364,00	1 664 644,80	1 676 008,80	0,00	0,00	0,00	1 197 888,00	1 471 780,48	2 876 008,80	1 471 780,48



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

PATRIMOINE – EGLISES (Synthèse)

	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2017 – 009 : Rénovation de l'Eglise Saint Martin	2 751 138,87	1 812 482,48	4 563 621,35	820 406,18	442 686,87	1 263 092,85	3 300 528,50
2023 – 016 : Réhabilitation du Sacré Coeur	2 112,00	2 873 896,80	2 876 008,80	0,00	1 471 780,48	1 471 780,48	1 404 228,32
TOTAL NPNRU	2 753 250,87	4 686 379,28	7 439 630,15	820 406,18	1 914 467,35	2 734 873,53	4 704 756,82





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE/CP en fonctionnement)

 AE 2018-012 Aide aux loyers commerciaux	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Aide aux loyers commerciaux	242 576,38	128 313,88	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	84 263,00	0,00	242 576,38	0,00
TOTAL / ANNEE	242 576,38	128 313,88	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	84 263,00	0,00	242 576,38	0,00

 AE 2018-013 Aide à l'accèsion à la propriété	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Aide à l'accèsion à la propriété	623 500,00	443 500,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	623 500,00	0,00
TOTAL / ANNEE	623 500,00	443 500,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	623 500,00	0,00



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels (actualisés par les délibérations n°3 du 13 Avril 2023 et 4 du 5 Octobre 2023)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE/CP en fonctionnement)

AE 2020-014 Aide à l'amélioration de l'habitat du parc privé (OPAH-RU)	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2024	Recettes antérieures à 2024	2024						2025 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2023	NI	Report + NI	Report 2023	NI	Report + NI				
Aide à l'implantation sur le Centre Ville	360 000,00	6 000,00	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00	0,00	360 000,00	0,00
Prime de sortie de vacance	47 000,00	4 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	47 000,00	0,00
Prime au regroupement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
Aide au ravalement de façade	79 200,00	9 190,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	45 010,00	0,00	79 200,00	0,00
TOTAL / ANNEE	511 200,00	19 190,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	372 010,00	0,00	511 200,00	0,00

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - SYNTHESE

591 k€

versés sur ces dispositifs



75% Aide à l'accession à la propriété



22% Aide aux loyers commerciaux



3% Aide amélioration de l'habitat du parc privé

94 ménages

ont perçu l'aide à l'accession à la propriété

9 commerces

ont perçu l'aide aux loyers commerciaux

7 propriétaires

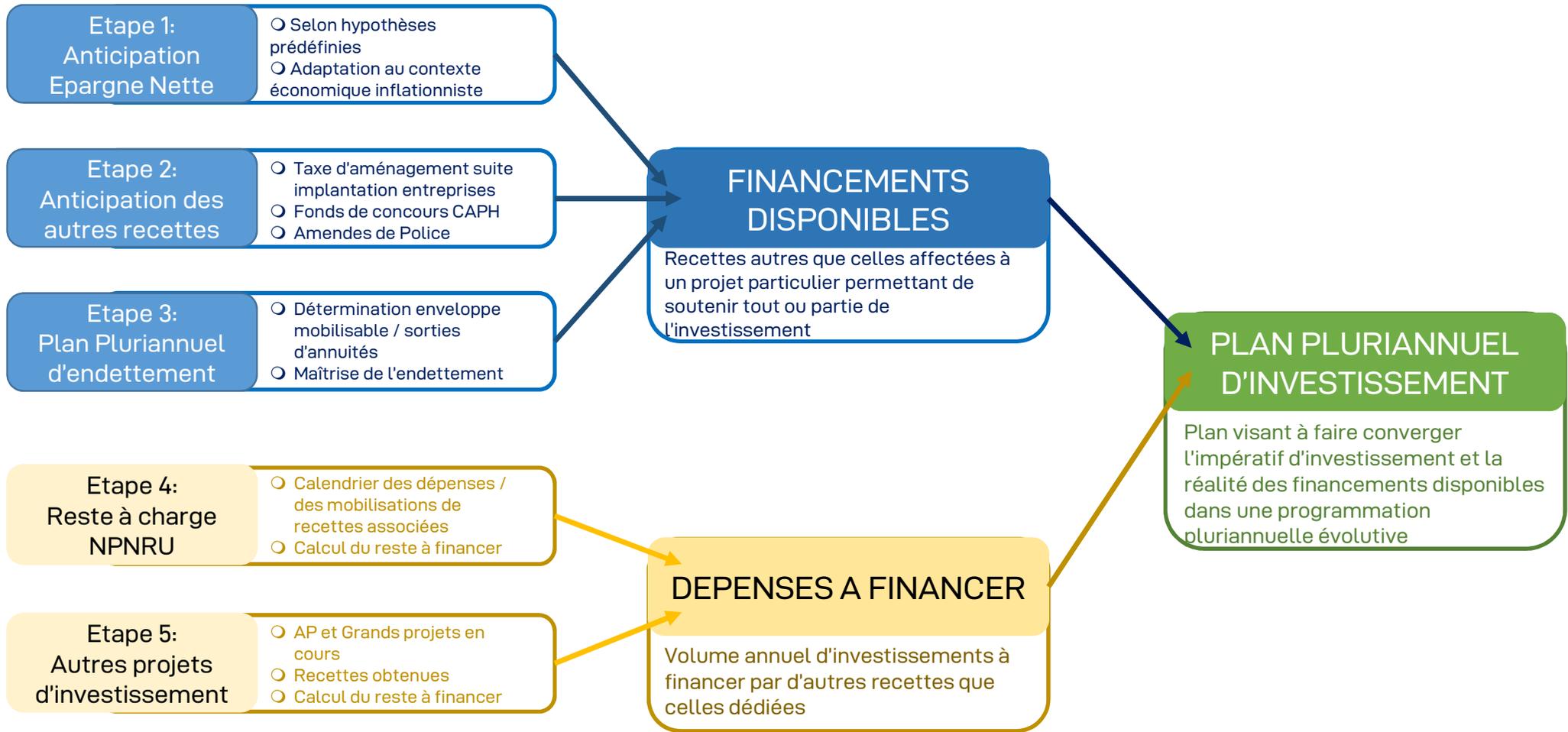
ont perçu l'aide à l'amélioration de l'habitat



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

SCHEMA DE CONSTRUCTION DU PPI – METHODOLOGIE DE TRAVAIL





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

ETAPE 1 : CALCUL DE L'ÉPARGNE NETTE ESTIMÉE

La première étape du PPI consiste à déterminer l'épargne nette potentiellement dégagée sur la période 2024 – 2031.

Pour ce faire, un certain nombre d'hypothèses ont été retenues (*base de calcul, % d'évolution appliqué...*) et s'appliqueront de la façon suivante :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général (+12% sur 2024 et 2025 puis +1%)	8 227 749,30	9 310 617,96	9 401 659,14	9 493 610,73	9 586 481,83	9 680 281,65	9 775 019,47	9 870 704,66
Charges de personnel (+2,5% sur 2024 et 2025 puis +1%)	12 491 595,05	12 803 884,93	12 931 923,78	13 061 243,01	13 191 855,44	13 323 774,00	13 457 011,74	13 591 581,86
Autres dépenses réelles (selon simulation annuelle intérêts, stabilité autres dépenses)	3 010 319,52	3 061 130,86	3 076 212,88	3 075 525,14	3 116 753,87	3 120 698,29	3 137 034,81	3 157 961,85
TOTAL DEPENSES REELLES	23 729 663,87	25 175 633,74	25 409 795,79	25 630 378,88	25 895 091,14	26 124 753,94	26 369 066,02	26 620 248,37
Produits des services (+15%)	1 250 860,92	1 327 545,38	1 333 424,52	1 339 362,46	1 345 359,77	1 351 417,06	1 357 534,92	1 363 713,95
Impôts et taxes (stabilité des recettes)	12 376 350,86	12 376 350,86	12 376 350,86	12 376 350,86	12 376 350,86	12 376 350,86	12 376 350,86	12 376 350,86
Dotations, subventions et participations (DSU + 5% en 2023 puis stabilité)	16 117 768,34	16 538 646,14	16 288 646,14	16 288 646,14	16 288 646,14	16 288 646,14	16 288 646,14	16 288 646,14
Autres recettes réelles (stabilité des recettes)	34 060,69	34 060,69	34 060,69	34 060,69	34 060,69	34 060,69	34 060,69	34 060,69
TOTAL RECETTES REELLES	29 779 040,81	30 276 603,07	30 032 482,21	30 038 420,15	30 044 417,46	30 050 474,75	30 056 592,61	30 062 771,64
EPARGNE BRUTE	6 049 376,94	5 100 969,33	4 622 686,42	4 408 041,27	4 149 326,32	3 925 720,81	3 687 526,59	3 442 523,27
Remboursement capital de la dette (selon simulation annuelle)	1 911 393,12	2 011 038,23	1 963 346,64	1 984 029,32	1 903 938,83	1 720 830,56	1 549 764,75	1 298 574,33
EPARGNE NETTE	4 137 983,82	3 089 931,10	2 659 339,78	2 424 011,95	2 245 387,49	2 204 890,25	2 137 761,84	2 143 948,94



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

ETAPE 2 : ESTIMATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors grands projets)

Dans la deuxième étape, il s'agit d'estimer les recettes d'investissement récurrentes, hors subventions liées aux grands projets.

Le FCTVA (récupération d'une partie de la TVA payée sur les dépenses d'équipements réalisées en N-2) n'est pas repris dans cette étape, puisque lié aux dépenses faites dans le cadre des projets d'investissement. Ces recettes seront mentionnées ultérieurement.

Comme pour l'étape précédente un certain nombre d'hypothèses ont été retenues (base de calcul, % d'évolution...) et donnent les projections suivantes :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Taxe d'aménagement	120 363,88	718 586,15	716 826,33	592 867,60	591 126,33	344 976,33	343 251,44	341 535,19
Amendes de police	248 061,05	250 541,66	253 047,08	255 577,55	258 133,32	260 714,66	263 321,80	265 955,02
Fonds de concours CAPH	707 129,54	885 631,82	885 631,82	885 631,82				
Emprunt	2 500 000,00	1 900 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 575 554,47	3 754 759,63	3 355 505,23	4 234 076,97	2 349 259,65	2 105 690,99	2 106 573,24	2 107 490,21

Estimations prenant en compte la Taxe d'Aménagement relative aux nouvelles implantations d'entreprises sur la Zone des Pierres Blanches notamment

ETAPE 3 : Selon les estimations du Plan Pluriannuel d'Endettement (développé en Partie III du R.O.B)



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

ETAPE 4 : SYNTHESE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (1)

NPNRU – EQUIPEMENTS (sur AP et hors AP)

		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL OPERATION AVEC DEPENSES ANTERIEURES
 Maison du projet	Dépenses	OPERATION DÉJÀ RÉALISÉE								225 551,05
	Recettes									100 300,00
 Ecole Condorcet	Dépenses	1 068 528,00	3 739 848,00	3 739 848,00	2 137 056,00					10 750 800,00
	Recettes		2 222 108,48	3 511 651,20	1 433 439,92					7 167 199,59
 Ecole du Vieux-Denain	Dépenses	163 865,80	655 459,20	1 638 648,00	6 554 592,00	4 915 944,00	2 457 972,00			16 386 480,00
	Recettes				2 962 620,70	4 656 835,30	1 904 864,00			9 524 320,00
 Espace Petite Enfance	Dépenses		51 468,00	463 212,00	3 088 080,00	1 544 040,00				5 146 800,00
	Recettes				1 260 000,00	1 050 000,00				2 310 000,00
 Forum	Dépenses	2 114 448,00	1 409 632,00							3 724 080,00
	Recettes	758 708,83	524 011,18							1 282 720,00
TOTAL EQUIPEMENTS	Dépenses	3 346 840,80	5 856 407,20	5 841 708,00	11 779 728,00	6 459 984,00	2 457 972,00	0,00	0,00	36 233 711,05
	Recettes	758 708,83	2 746 119,65	3 511 651,20	5 656 060,62	5 706 835,30	1 904 864,00	0,00	0,00	20 384 539,59



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

ETAPE 4 : SYNTHESE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (2)

NPNRU – AMENAGEMENT (sur AP et hors AP)

		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL OPERATION AVEC DEPENSES ANTERIEURES
 Place Gambetta	Dépenses	OPERATION DÉJÀ REALISEE								3 314 673,05
	Recettes									2 653 519,01
 Basly	Dépenses	2 243 243,90	1 155 610,50							4 401 854,40
	Recettes	1 778 794,76	829 860,83							3 048 841,15
 Mascaux	Dépenses	6 826,94	477 886,08	197 981,38						682 694,40
	Recettes		241 787,82	145 072,69	96 715,13					483 575,63
 Enghien	Dépenses		5 444,00	48 996,00	381 080,00	108 880,00				544 400,00
	Recettes			97 538,52	115 685,21	108 880,20	63 513,45			385 617,38
 Villars Ouest – place HdV	Dépenses	5 360 087,10	2 761 257,60							9 727 906,10
	Recettes	3 625 018,93	2 860 251,81							6 485 270,74
 Duysburgh Villars	Dépenses		6 795,36	265 019,04	407 721,60					679 536,00
	Recettes			127 413,00	212 355,00	84 942,00				424 710,00
 Wilson	Dépenses			49 896,55	3 492 758,64	1 447 000,01				4 989 655,20
	Recettes				1 403 340,70	842 004,42	561 336,28			2 806 681,39
 Nève	Dépenses	5 440,50	76 167,00	16 321,50	10 881,00					108 810,00
	Recettes		38 536,68	23 122,13	15 414,75					77 073,75
 Allende/Villars	Dépenses	27 009,42	54 018,40	432 150,72	27 009,86					540 188,40
	Recettes		96 783,87	209 323,24	76 526,78					382 633,88
 Mousseron	Dépenses	11 056,50	22 113,00	176 904,00	11 056,50					221 130,00
	Recettes		39 619,13	85 687,88	31 326,75					156 633,75
TOTAL AMENAGEMENT	Dépenses	7 653 664,36	4 559 291,34	1 187 269,19	4 330 507,60	1 555 880,01	0,00	0,00	0,00	25 210 847,55
	Recettes	5 403 813,69	4 106 840,32	688 157,44	1 951 364,31	1 035 826,62	624 849,73	0,00	0,00	16 904 556,68



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

ETAPE 4 : SYNTHESE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (3)

NPNRU – RECYCLAGE HABITAT

		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL OPERATIONS AVEC DEPENSES ANTERIEURES
 Mascaux	Dépenses	382 800,00	203 640,00	703 440,00						2 172 500,00
	Recettes	512 133,75	307 280,25	204 853,50						1 024 267,50
TOTAL	Depenses	382 800,00 €	203 640,00€	703 440,00€	0,00 €	2 172 500,00				
	Recettes	512 133,75 €	307 280,25€	204 853,50 €	0,00 €	1 024 267,50				

RECAPITULATIF DES DEPENSES NPNRU

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL OPERATIONS AVEC DEPENSES ANTERIEURES
DEPENSES TOTALES NPNRU	11 383 305,16	10 619 338,54	7 732 417,19	16 110 235,60	8 015 864,01	2 457 972,00	0,00	0,00	63 617 058,60
Recettes estimées	6 674 656,27	7 160 240,22	4 404 662,14	7 607 424,93	6 742 661,92	2 529 713,73	0,00	0,00	38 313 363,77
DIFFERENTIEL A FINANCER	4 708 648,89	3 459 098,32	3 327 755,05	8 502 810,67	1 273 202,09	-71 741,73	0,00	0,00	25 303 694,83

4 708 648,89 3 459 098,32 3 327 755,05 8 502 810,67

2 « pics » de dépenses attendus



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

ETAPE 5 : SYNTHESE DES DEPENSES AP EN COURS ET AUTRES PROJETS

Cette étape recense les besoins de financements liés aux Autorisations de Programmes en cours (*Eglise Saint Martin, Sacré Cœur...*) et aux dépenses déjà connues ou estimées (*Vidéosurveillance, Centre Aquatique...*)
 Les besoins de financements liés à ces programmes déjà lancés viendront en déduction des recettes estimées lors des deux précédentes étapes.

		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
RENOVIATION EGLISE SAINT MARTIN	Dépenses	500 000,00	500 000,00						
	Recettes	62 324,15	62 324,15						
VIDEOSURVEILLANCE	Dépenses	490 000,00	490 000,00						
	Recettes								
REQUALIFICATION EGLISE DU SACRE COEUR	Dépenses	1 676 008,80	600 000,00						
	Recettes								
CENTRE AQUATIQUE (Remboursement CAPH)	Dépenses	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00
	Recettes								

Extinction des AP et fin des projets en cours.
 Seul le remboursement du Centre Aqualudique demeure comme dépense certaine.
=> Un nouveau programme de dépenses peut être envisagé, au regard des financements (épargne, subventions...) disponibles lors de ces exercices

DEPENSES TOTALES AP + AUTRES PROJETS	3 261 571,80	2 185 563,00	595 563,00						
RECETTES TOTALES AP + AUTRES PROJETS	62 324,15	62 324,15	0,00						

DIFFERENTIEL A FINANCER	3 199 247,65	2 123 238,85	595 563,00						
--------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

PLAN PLURIANNUEL DETAILLE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<i>Epargne Nette</i>	4 137 983,82	3 089 931,10	2 659 339,78	2 424 011,95	2 245 387,49	2 204 890,25	2 137 761,84	2 143 948,94
<i>Recettes d'investissement hors grands projets</i>	1 075 554,47	1 854 759,63	1 855 505,23	1 734 076,97	849 259,65	605 690,99	606 573,24	607 490,21
<i>Emprunt</i>	2 500 000,00	1 900 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
<i>FCTVA</i>	1 521 145,00	1 059 902,00	2 402 345,62	2 100 516,04	1 366 121,87	2 740 419,20	1 412 618,48	500 901,88
TOTAL FINANCEMENT DISPONIBLE	9 234 683,29	7 904 592,73	8 417 190,63	8 758 604,96	5 960 769,01	7 051 000,44	5 656 953,56	4 752 341,03

<i>NPNRU*</i>	4 708 648,89	3 459 098,32	3 327 755,05	8 502 810,67	1 273 202,09	-71 741,73	0,00	0,00
<i>GRANDS PROJETS EN COURS*</i>	3 199 247,65	2 123 238,85	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00
<i>AUTRES DEPENSES ANNUELLES*</i>	1 000 000,00	2 000 000,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	6 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00
<i>REMBOURSEMENT CONVENTIONS EPF NON REPRISES NPNRU*</i>	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00				
TOTAL DEPENSES A FINANCER*	9 177 896,54	7 852 337,17	8 193 318,05	9 368 373,67	5 868 765,09	6 523 821,27	5 595 563,00	4 595 563,00

RESTE DISPONIBLE	56 786,75	52 255,56	223 872,57	- 609 768,70	92 003,92	527 179,17	61 390,57	156 778,03
-------------------------	------------------	------------------	-------------------	---------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

* Les chiffres repris dans ce tableau correspondent au reste à charge sur chacune de ces opérations (Dépenses à payer – Recettes spécifiques perçues)



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Moyenne Nationale
1 – RATIOS DE STRUCTURE									
Ratio de Taille Financière (<i>Recettes Réelles de Fonctionnement / hab</i>)	1 445 €	1 469 €	1 457 €	1 457 €	1 458 €	1 458 €	1 458 €	1 458 €	1 536 €
Rigidité des charges de structure (<i>Charges de Personnel + Intérêts de la Dette / RRF</i>)	42,63%	42,50%	43,32%	43,74%	44,30%	44,74%	45,22%	45,72%	53,90%
Indépendance Financière Globale (<i>Contributions directes + Produits de Ventes / RRF</i>)	29,08%	28,86%	29,11%	29,12%	29,14%	29,15%	29,17%	29,18%	52,67%
2 – RATIOS D'EPARGNE									
Taux d'Épargne de Gestion (<i>Épargne de Gestion / RRF</i>)	24,69%	21,34%	19,99%	19,28%	18,56%	17,84%	17,10%	16,36%	16,21%
Taux d'Épargne Brute (<i>Épargne Brute / RRF</i>)	20,31%	16,85%	15,39%	14,67%	13,81%	13,06%	12,27%	11,45%	12,50%
Taux d'Épargne Nette (<i>Épargne Nette / RRF</i>)	13,90%	10,21%	8,85%	8,07%	7,47%	7,34%	7,11%	7,13%	5,99%
3 – RATIOS D'EFFICACITE									
Niveau quantitatif de service rendu (<i>Dépenses Réelles de Fonctionnement / hab</i>)	1 151 €	1 221 €	1 233 €	1 243 €	1 256 €	1 267 €	1 279 €	1 291 €	1 345 €
Effort d'équipement (<i>Dépenses d'équipement / hab</i>)	759 €	718 €	598 €	810 €	612 €	439 €	271 €	223 €	346 €
4 – RATIOS DE DETTE ET DE SOLVABILITE									
Dette par habitant (<i>Encours de dette / hab</i>)	862 €	857 €	834 €	859 €	840 €	829 €	827 €	836 €	983 €
Taux d'endettement (<i>Encours de dette / RRF</i>)	59,68%	58,33%	57,26%	58,97%	57,61%	56,87%	56,69%	57,35%	64,00%
Taux de charge de la dette (<i>Annuité de la dette / RRF</i>)	7,71%	8,08%	8,04%	8,12%	8,00%	7,41%	6,90%	6,14%	7,81%
Poids fiscal de la dette (<i>Annuité de la dette / produit des contributions</i>)	31,00%	33,01%	32,61%	32,93%	32,45%	30,07%	28,01%	24,92%	17,14%
Capacité de désendettement (<i>Encours de dette / Épargne brute</i>)	2,94	3,46	3,72	4,02	4,17	4,35	4,62	5,01	5,12

Les ratios financiers restent globalement contenus avec toutefois une dégradation dans le temps.

Ils traduisent la double ambition d'une épargne préservée et d'un investissement soutenu



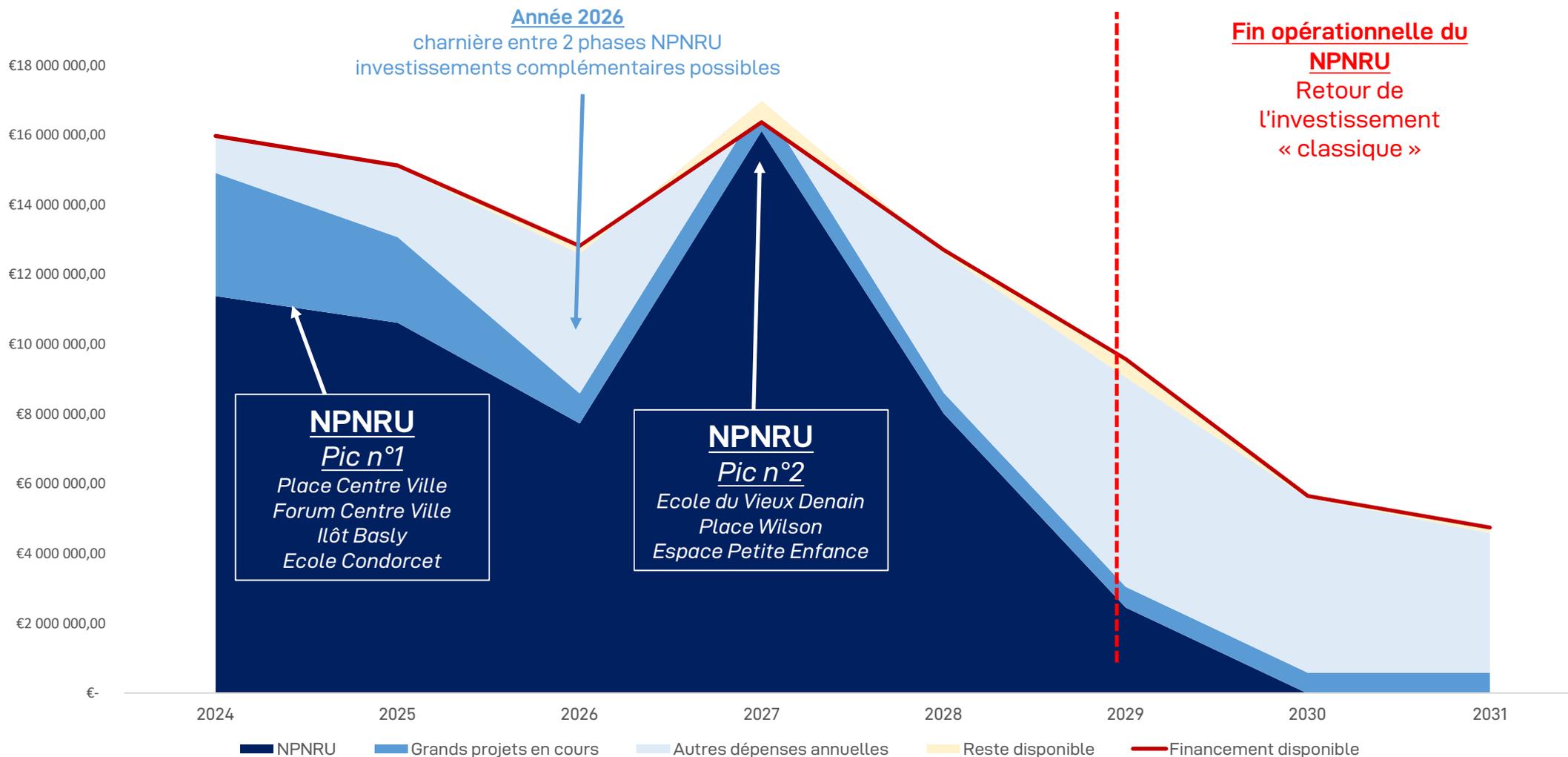
La projection de ces ratios se base sur les hypothèses ayant servi à construire le PPI (notamment l'étape 1). Elle ne tient pas compte d'une éventuelle dégradation importante de la situation économique. Si une telle situation venait à se produire, une dégradation plus importante des ratios serait à prévoir et devrait être contenue par des mesures adaptées (rationalisation accrue du fonctionnement, ajustement du programme d'investissement...).



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2031

SYNTHESE PPI – CYCLE D'INVESTISSEMENT 2024 - 2031





PARTIE IV – STRATEGIE D'ENDETTEMENT , STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA DETTE 2024 - 2030



RAPPEL DE LA STRATEGIE D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

3 AXES



OPTIMISER L'ENCOURS

- Être attentifs à l'évolution des taux d'intérêts, notamment dans un contexte économique incertain
- Evaluer les opportunités de renégociation pouvant émerger du contexte financier



SECURISER L'ENDETTEMENT

- Exclure tout produit financier considéré « à risque » au regard de la conjoncture financière (produits structurés, évolution des taux variables...)



DEFINIR ET ACTUALISER UN PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT

- Répondre aux divers besoins de financement notamment liés aux grands projets sans affecter significativement les ratios d'endettement

Un contexte économique mondial toujours incertain, conjugué à une programmation d'investissement ambitieuse, continuent de faire de ces trois axes les piliers indispensables de la stratégie d'endettement de la commune.



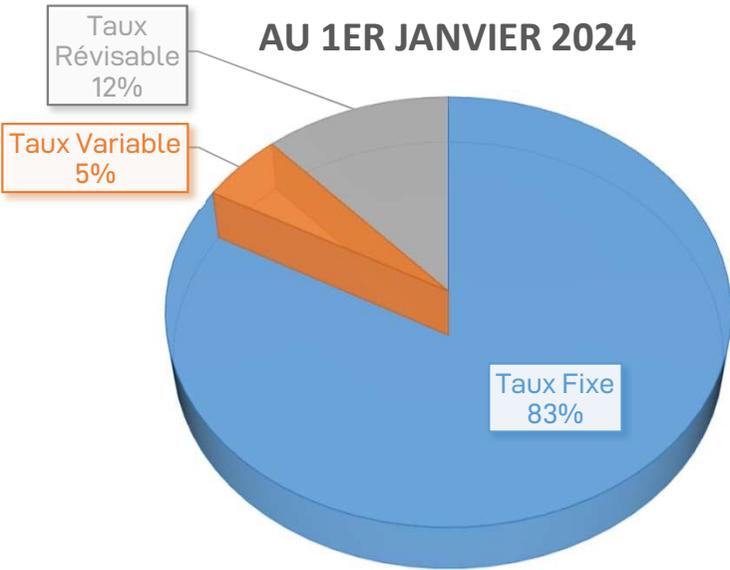
I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

A. Evolution de la structure des taux d'intérêts



	Taux Fixe	Taux Variable*	Taux Révisable*	TOTAL
Au 1 ^{er} Janvier 2024	12 801 957,11 €	808 448,90 €	1 812 108,10 €	15 422 514,11 €

* Un taux variable suit la variation au jour le jour du taux de référence alors que le taux révisable est réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé.



- **Un encours à Taux Fixe largement majoritaire (83%)**
- **Un encours à taux révisable (indexé sur le Livret A) qui reste important (12%) mais en baisse => Emprunts Banque des Territoires liés à la Rénovation Urbaine (potentiellement mobilisables en 2024 au vu de la programmation NPNRU)**
- **Un encours en taux variable plus résiduel (5%) et également en baisse => 2 emprunts « multipériodes » ayant glissé d'un taux fixe vers un taux variable potentiellement plus avantageux selon la conjoncture (EUR 12M)**

Charte Gissler :
 100% de l'encours en

1A

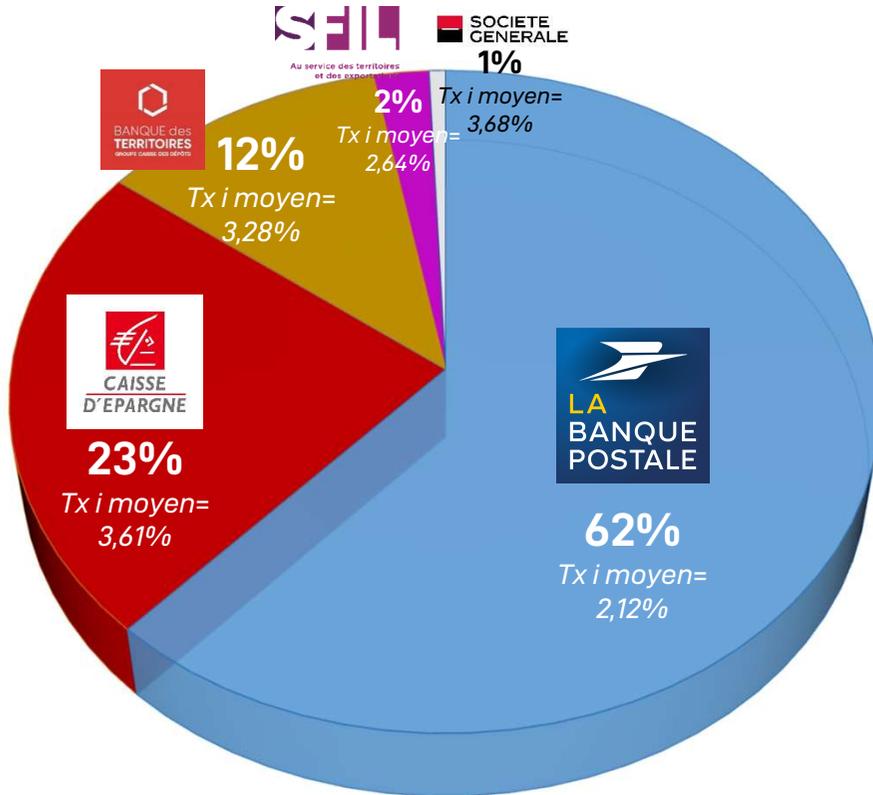
Dette Sécurisée



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

B. Evolution de la répartition de l'encours par prêteur

	La Banque Postale	Caisse d'Epargne	Banque des Territoires <i>(Caisse des Dépôts)</i>	SFIL <i>(ex Dexia)</i>	Société Générale
24 contrats =>	9 contrats	9 contrats	3 contrats	2 contrats	1 contrat
Au 1 ^{er} Janvier 2024	9 542 558,86 €	3 615 154,16 €	1 812 108,10 €	349 286,80 €	103 406,19 €



- **La Banque Postale est le principal prêteur de la commune (62% de l'encours)**
- **Le poids de l'encours de la Caisse d'Epargne reste significatif (23%), malgré une baisse de celui-ci dans la dette totale depuis 10 ans (de 61% de l'encours à 23%)**
- **La Banque des Territoires représente 12% de l'encours du fait des emprunts attractifs dédiés à la rénovation urbaine, contractés lors de l'opération ANRU du Faubourg Duchateau (PRU indexés sur Livret A)**
- **Les autres prêteurs (SFIL, Société Générale) représentent une part infime de l'encours dans la mesure où aucun emprunt nouveau n'a été contracté auprès d'eux depuis 2007**



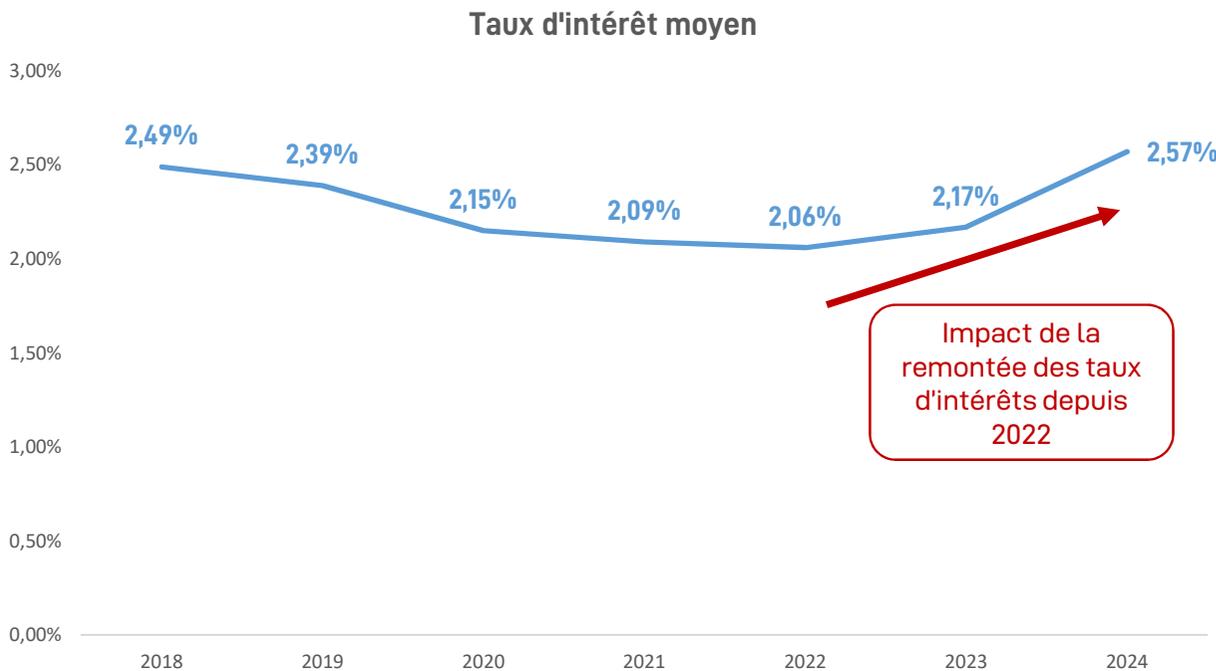
I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

EVOLUTION DU TAUX D'INTERÊT MOYEN

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'intérêt moyen	2,49%	2,39%	2,15%	2,09%	2,06%	2,17%	2,57%

Le taux moyen des emprunts est calculé sur la base des taux appliqués pondérés par le Capital Restant Du pour chacun (moyenne pondérée)
 Exemple = $(CRD1 \times \text{Taux } 1 + CRD2 \times \text{Taux } 2) / (CRD1 + CRD2)$



- Le Taux d'intérêt moyen connaît une nouvelle hausse en 2024 plus importante encore que celle connue en 2022
 - Cette hausse est liée au taux d'intérêt de l'emprunt 2023 nettement plus important que ceux constatés lors des dernières mobilisations (4,01% contre 3,25% en 2022 et 0,67% et 0,78% en 2019).
- ↳ La dégradation durable de la situation économique a un effet immédiat sur les conditions d'accès à l'emprunt, taux fixe comme taux variable et, par extension sur le taux d'intérêt moyen des emprunts communaux.*



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

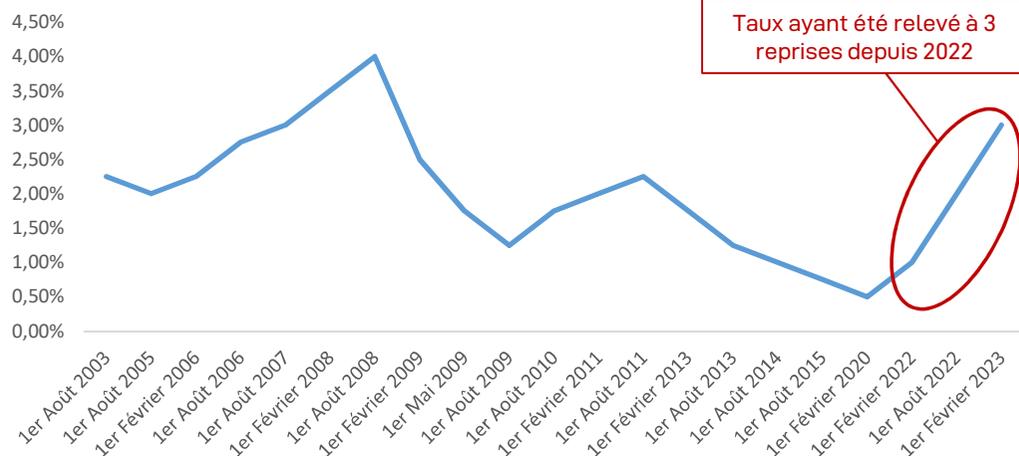
TAUX REVISABLE

Taux réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé

3 emprunts sont indexés sur le Livret A.

↳ Risque mesuré mais à surveiller suite aux relèvements successifs du taux

EVOLUTION DU TAUX DU LIVRET A



△ L'année 2023 a connu une nouvelle révision du taux du Livret A (de 2% à 3% en Février)
 => **L'arrêté du 28 Juillet 2023 du Ministère de l'Economie et des Finances fige le taux du Livret A à 3% jusqu'en Février 2025**

- Le taux du Livret A, après avoir connu un niveau historiquement bas depuis Février 2020, a connu, du fait du contexte économique actuel, 3 révisions successives en 2022 et 2023, pour se fixer depuis Février à **3%**

↳ Ce taux reste pour l'instant inférieur à celui de 2008, au plus fort de la crise financière dite « des subprimes », où il se fixait à 4% mais commence fortement à s'en rapprocher.

- L'arrêté ministériel du 28 Juillet 2023 fige le taux du Livret A à 3% jusqu'en Février 2025

↳ L'incertitude liée aux révisions successives est enrayée pour 1 an et demi à un niveau certes élevé, mais restant attractif en comparaison des taux du marché.

- Le risque lié au taux du Livret A s'est relevé mais reste encore relativement maîtrisé au vu des taux fixes actuellement proposés par les financeurs (3% + 0,6% de marge (soit 3,6% au total) contre 4,01% pour le dernier emprunt à TF contracté auprès de La Banque Postale en 2023)

↳ Ces prêts uniquement fléchés sur les opérations de Rénovation Urbaine auront vocation à être sollicités en 2024 dans le cadre des dépenses importantes liées au NPNRU.



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

TAUX VARIABLE

Taux réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé

2 emprunts sont indexés sur l'EURIBOR 12 MOIS.

☞ Taux encore légèrement avantageux par rapport au taux fixe appliqué en 2009 au début du remboursement.

	Taux appliqué en 2009	Taux appliqué en 2024
Emprunt 152*	Taux Fixe 4,19%	3,86%**
Emprunt 155*	Taux Fixe 4,19%	3,86%**

*Ces deux emprunts ont été contractés sur un principe dit « multi-périodes » : après une période de 5 ans à taux fixe, ceux-ci ont basculé sur un taux variable indexé sur l'EUR12M + 0,15% de marge

** Taux calculé sur la base de l'index EUR 12M de Mars 2023

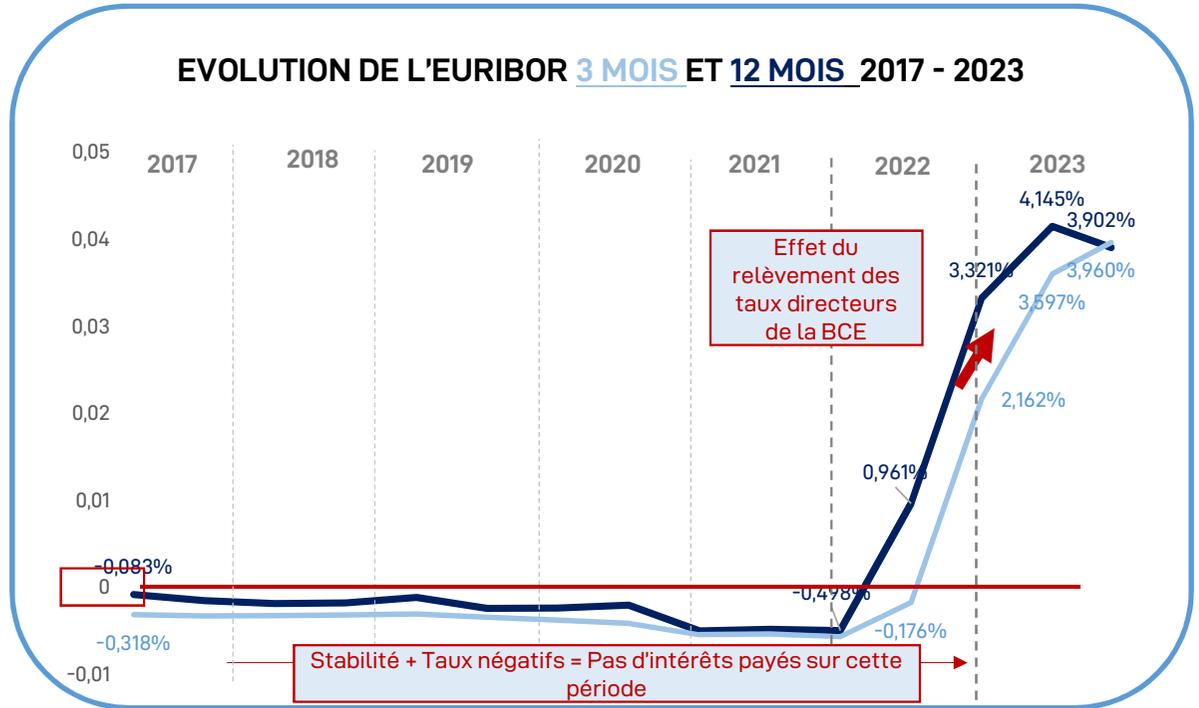
1 emprunt potentiellement indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS en 2024.

☞ Emprunt « multipériodes » avec une phase à taux fixe jusqu'en Juillet 2024, puis passage à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois +0,64% (option de passage à taux fixe possible)

	Taux appliqué en 2023	Taux applicable en 2024
Emprunt 167	Taux Fixe 0,67%	4,23%***

*** Taux calculé sur la base de l'index EUR 3M de Juillet 2022

EVOLUTION DE L'EURIBOR 3 MOIS ET 12 MOIS 2017 - 2023



ACTION

Au vu des perspectives sur les taux, de la durée résiduelle de cet emprunt et afin de ne pas trop alourdir la charge de la dette, il conviendra d'étudier les conditions du passage à taux fixe pour cet emprunt

☞ Taux fixe emprunt 2023 4,01% / Taux estimé EUR3M 4,23%

Durée de vie résiduelle des emprunts concernés :

Emprunt 152 : 4 ans
 Emprunt 155 : 5 ans
 Emprunt 167 : 11 ans



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

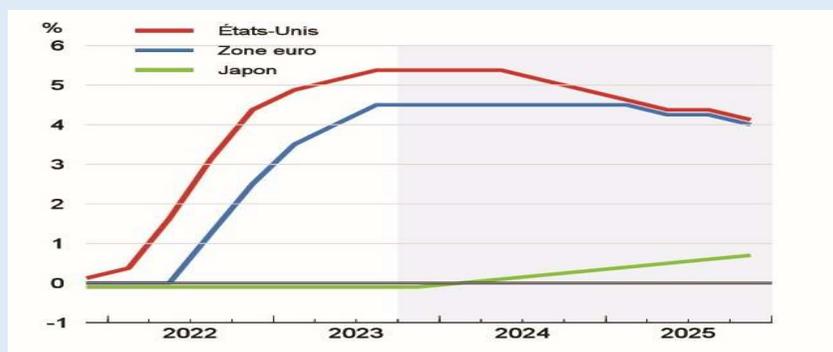
Depuis Septembre 2023, les taux d'intérêts directeurs sont restés constants, à un niveau élevé, dans la plupart des économies avancées.

Dans ce contexte, l'OCDE dans sa note de perspectives économiques de Novembre 2023, préconise que les politiques monétaires restent restrictives jusqu'à ce que soit observés des signes clairs de réduction durable des tensions inflationnistes sous-jacentes, notamment une poursuite de la diminution des anticipations d'inflation à court terme, et une atténuation des tensions excessives sur les marchés du travail et des produits.

Dès lors que l'inflation finira par revenir au niveau des objectifs visés, les banques centrales seront en mesure d'abaisser leurs taux d'intérêts directeurs, même si ces derniers ne devraient pas redescendre aux très bas niveaux observés avant la pandémie de Covid-19.

Cette analyse a été corroborée par la Banque Centrale Européenne qui, lors de la conférence de presse du 14 Décembre 2023, a confirmé un statu quo à venir sur ses principaux taux directeurs à un niveau élevé (4%).

De plus, la BCE estime prématurée une baisse des taux, au vu des risques inflationnistes liés à la situation géopolitique mondiale et aux événements climatiques extrêmes. Cette position semble actuellement partagée par la Bank of England et la Banque Nationale Suisse. Seule la Banque Fédérale Américaine (Fed) à commencé à envisager un calendrier de baisse des taux.



Source : Perspectives économiques de l'OCDE – Novembre 2023

↳ **Après un relèvement conséquent des taux directeurs connu depuis 2022, la tendance est aujourd'hui à une stabilisation à un niveau élevé (4% pour la BCE).**

De plus, le contexte géopolitique mondial et les événements climatiques de plus en plus récurrents, contribuent à maintenir un risque inflationniste trop important pour que soit envisagée, à court terme, une baisse des taux d'intérêts.



EUROPEAN CENTRAL BANK

EUROSYSTEM



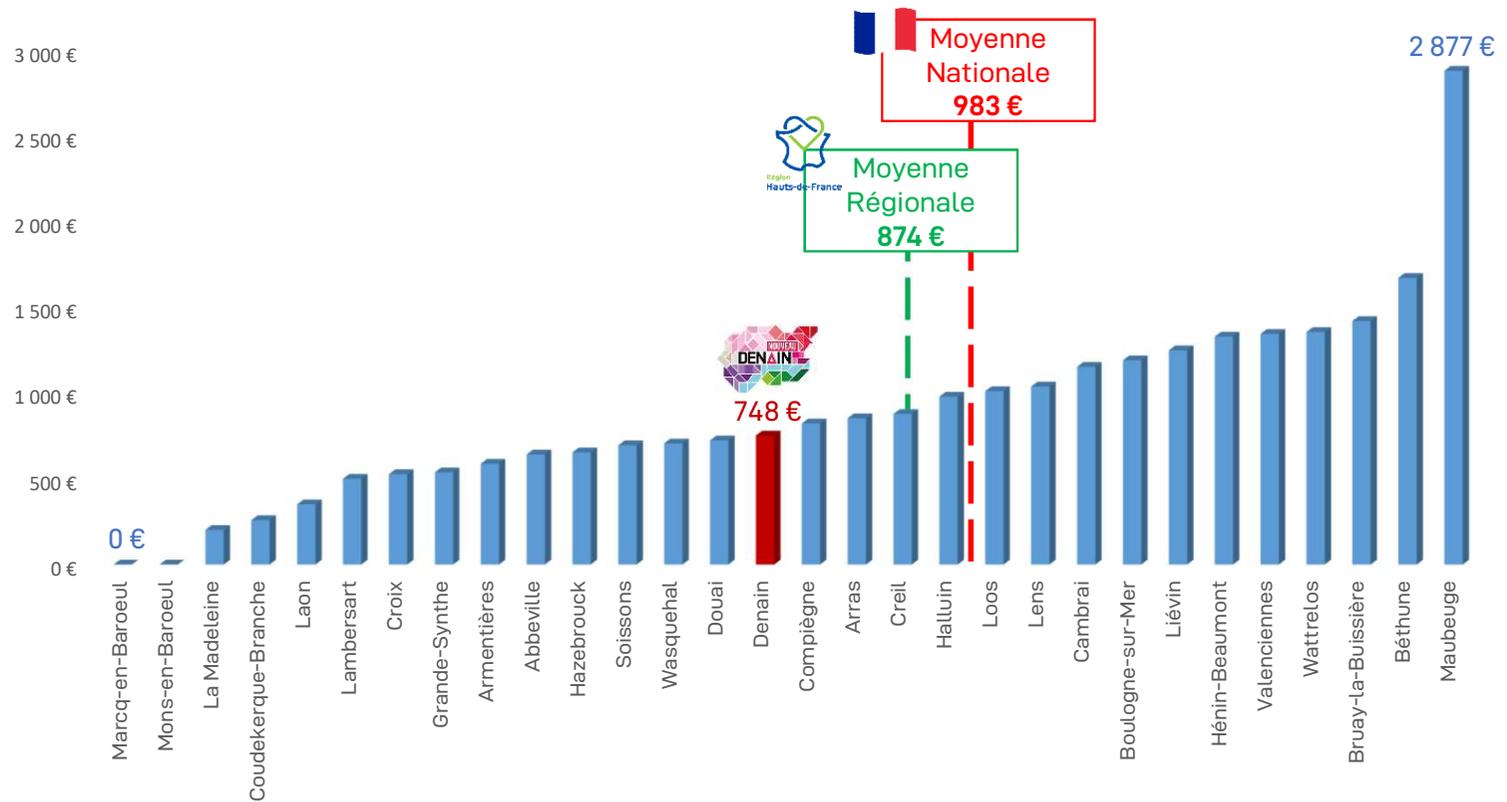
I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

D. Dette par habitant

	Dette /hab
Marcq-en-Barœul	0 €
Mons-en-Barœul	0 €
La Madeleine	201 €
Coudekerque-Branche	257 €
Laon	349 €
Lambersart	497 €
Croix	524 €
Grande-Synthe	534 €
Armentières	584 €
Abbeville	638 €
Hazebrouck	650 €
Soissons	691 €
Wasquehal	702 €
Douai	719 €
Denain	748 €
Compiègne	818 €
Arras	849 €
Creil	874 €
Halluin	975 €
Loos	1007 €
Lens	1034 €
Cambrai	1149 €
Boulogne-sur-Mer	1187 €
Liévin	1245 €
Hénin-Beaumont	1325 €
Valenciennes	1341 €
Wattrelos	1352 €
Bruay-la-Buissière	1416 €
Béthune	1668 €
Maubeuge	2 877 €
Moyenne Régionale	874 €
Moyenne Nationale	983 €

CRD au 1^{er} Janvier 2024 = 15 422 514,11
 Population DGF = 20 613 hab

Dette / hab
748 €



Source : Les Comptes des Communes – DGFIP – Ministère des Comptes Publics



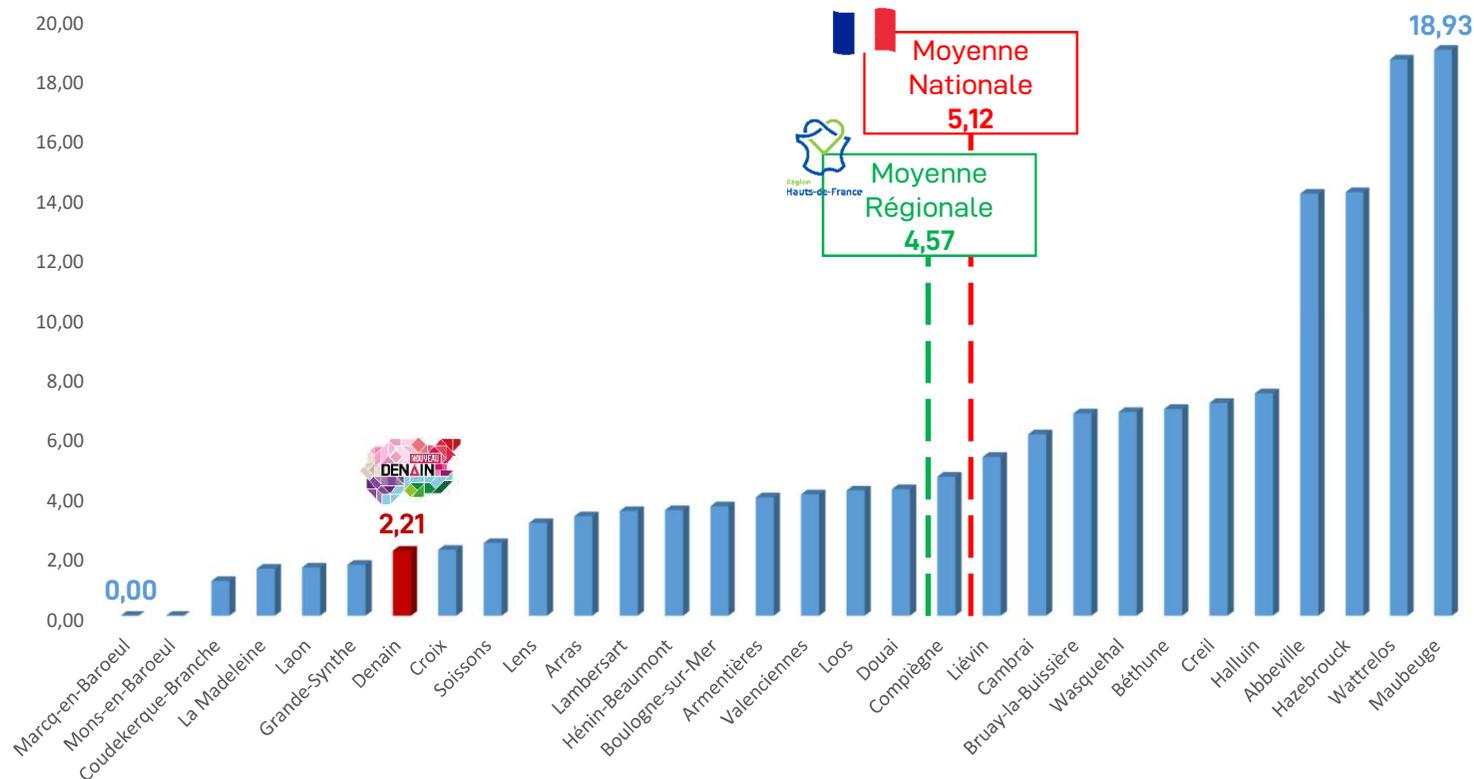
I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

E. Capacité de désendettement

	Capacité de désendettement
Marcq-en-Barœul	0,00
Mons-en-Barœul	0,00
Coudekerque-Branche	1,18
La Madeleine	1,60
Laon	1,64
Grande-Synthe	1,73
Denain	2,21
Croix	2,24
Soissons	2,47
Lens	3,15
Arras	3,38
Lammersart	3,56
Hénin-Beaumont	3,59
Boulogne-sur-Mer	3,72
Armentières	4,02
Valenciennes	4,12
Loos	4,25
Douai	4,29
Compiègne	4,71
Liévin	5,37
Cambrai	6,12
Bruay-la-Buissière	6,82
Wasquehal	6,87
Béthune	6,97
Creil	7,17
Halluin	7,49
Abbeville	14,16
Hazebrouck	14,21
Wattrelos	18,61
Maubeuge	18,93
Moyenne Régionale	4,57
Moyenne Nationale	5,12

CRD au 1^{er} Janvier 2024 = 15 422 514,11
 Epargne Brute estimée = 6,9M€

Capacité désendettement
2,21 années



Source : Les Comptes des Communes – DGFIP – Ministère des Comptes Publics



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

F. Autres dettes non bancaires



2 remboursements d'avances sur subvention.

Lors des travaux de rénovation du Faubourg Duchateau, l'Agence de l'Eau a participé au financement des travaux relatifs au traitement des eaux pluviales, dont une partie en avance remboursable sur 20 ans

Annuité 1 = 6 404,00 € / an

Annuité 2 = 3 567,20 € / an



Remboursement convention « Espace Villars » => **Entièrement remboursée fin 2023**

Remboursement convention « Gambetta » => **Remboursement de 1,1M€ sur 4 ans à compter de 2023**

Annuité due = 287 979,29€

Remboursement convention « Basly » => **Remboursement en totalité sur l'exercice 2024**

Annuité due = 2 362 415,93€

Recettes attendues cession des terrains = 2 248 671,60€

Coût net Ville = 113 744,33€

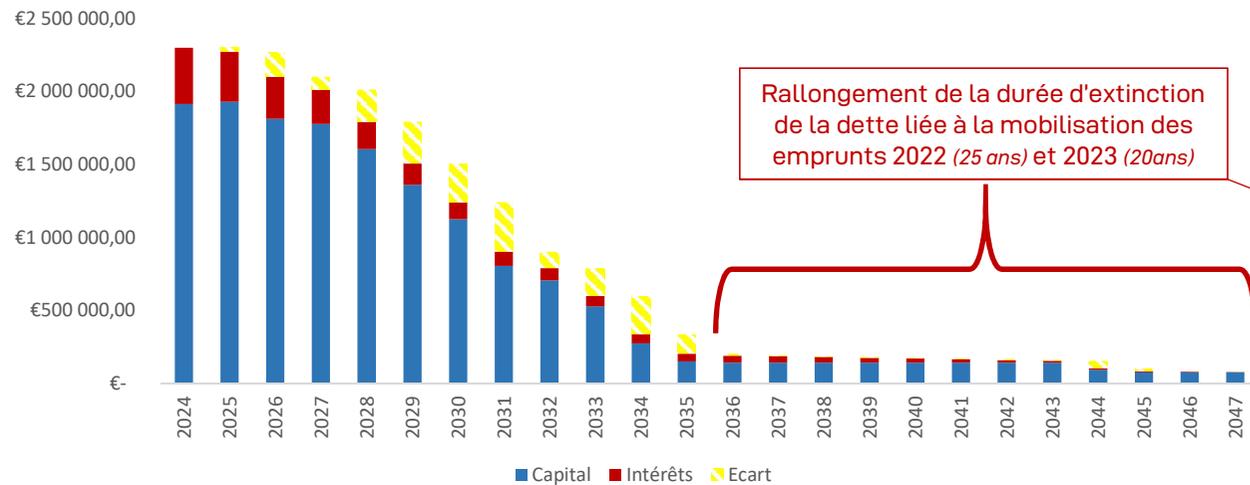
Ces autres dettes n'étant pas contractées auprès d'établissements bancaires, et ne faisant qu'acter des facilités de paiement obtenues, n'entrent pas en compte dans le calcul de la dette / habitant



II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2024 - 2030

A. Profil d'extinction de la dette

	<i>Dettes en capital au 1er Janvier de l'exercice</i>	<i>Échéances à payer au cours de l'exercice</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Ecart échéances entre chaque exercice</i>
Rappel 2023	15 883 280,13 €	2 184 959,13 €	1 827 522,53 €	357 436,60 €	
2024	15 422 514,11 €	2 298 978,84 €	1 911 443,08 €	387 535,76 €	+ 114 019,71 €
2025	13 511 071,03 €	2 270 224,13 €	1 927 083,85 €	343 140,28 €	-28 754,71 €
2026	11 583 987,18 €	2 099 534,54 €	1 812 228,76 €	287 305,78 €	-170 689,59 €
2027	9 771 758,42 €	2 012 364,05 €	1 776 494,10 €	235 869,95 €	-87 170,49 €
2028	7 995 264,32 €	1 791 956,04 €	1 604 147,82 €	187 808,22 €	-220 408,01 €
2029	6 391 116,50 €	1 504 145,32 €	1 358 675,29 €	145 470,03 €	-287 810,72 €
2030	5 032 441,21 €	1 240 263,29 €	1 122 750,64 €	117 512,65 €	-263 882,03 €



Sorties d'annuités plus importantes en 2026, puis à partir de 2028

Maturité moyenne de la dette* :

12,02 années

(2022 = 9,6 années, 2023 = 11,43 années)

Moyenne Nationale : 14,2 années

* La maturité de la dette désigne le temps qui sépare le CRD d'un emprunt à l'instant t de la date de son remboursement total

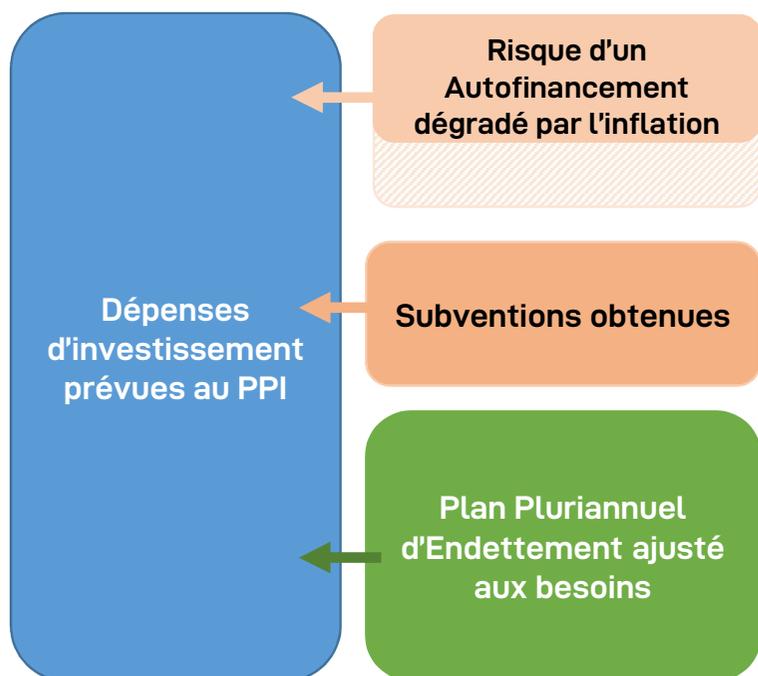


II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2024 - 2030

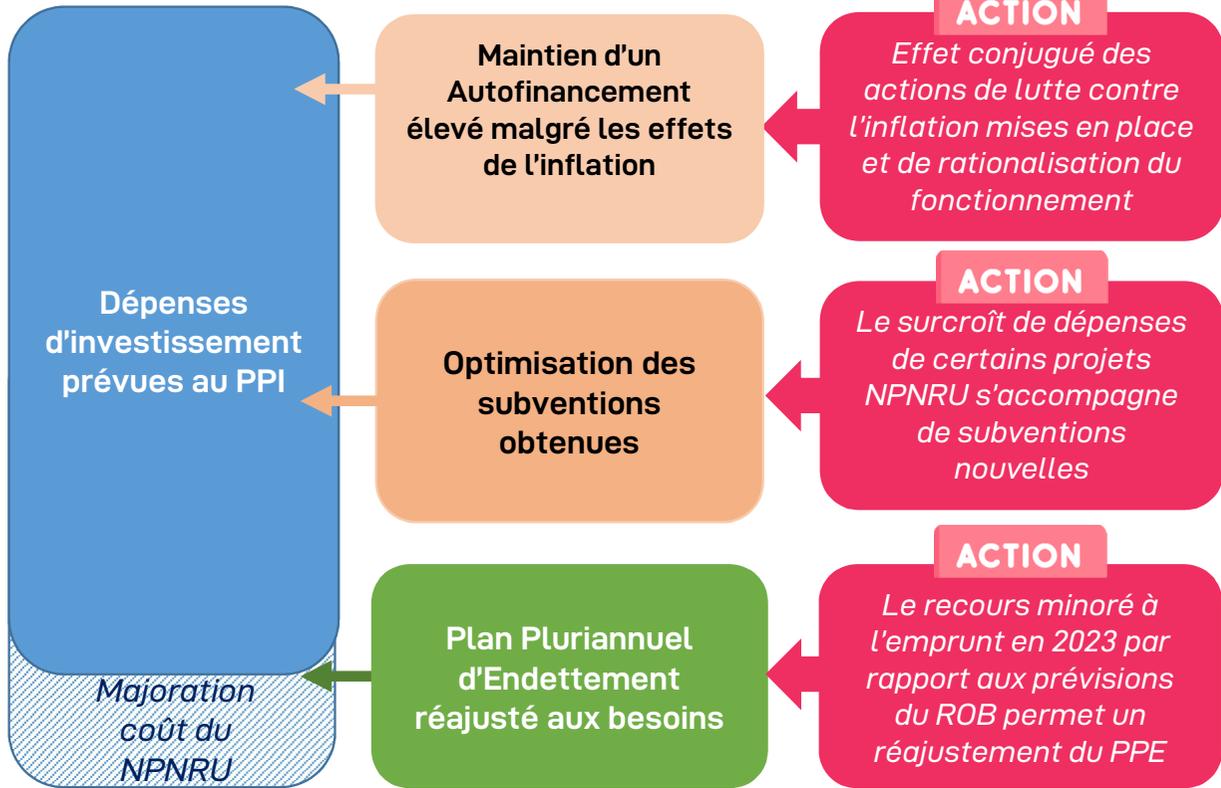
B. Ajustement de la stratégie d'endettement au nouveau contexte économique

Le contexte économique fortement inflationniste oblige les Collectivités à adapter leur stratégie d'endettement si elles veulent maintenir un niveau d'investissement ambitieux

STRATEGIE D'ENDETTEMENT ROB 2023



STRATEGIE D'ENDETTEMENT AJUSTEE 2024





II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2024 - 2030

C. Détermination de l'emprunt mobilisable

La détermination de l'emprunt mobilisable doit répondre à un **double objectif** :

Prise en compte des sorties d'annuités prévues

	Annuité sortie
2024	0,00€
2025	28 754,71 €
2026	170 689,59 €
2027	87 170,49 €
2028	220 408,01 €
2029	287 810,72 €
2030	263 882,03 €
TOTAL	822 024,10 €



Conversion des annuités sur une base de 20 ans au taux fixe de 4%

	Emprunt mobilisable
	0 €
	390 786 €
	2 319 727 €
	1 184 675 €
	2 995 417 €
	3 911 442 €
	3 586 243 €
TOTAL	14 388 290 €

Ajustement par rapport à l'effort d'investissement tel que prévu au PPI

	Emprunt ajusté	
	2 500 000 €	1 ^{ère} Phase haute NPNRU
	1 900 000 €	
	1 500 000 €	2 ^{ème} Phase haute NPNRU
	2 500 000 €	
	1 500 000 €	
	1 500 000 €	
TOTAL	12 900 000 €	

Le montant des emprunts mobilisables par année est inégal et ne correspond pas aux besoins d'investissement issus du PPI, il convient donc de considérer ceux-ci dans leur globalité (soit 14,3M€) et d'établir des hypothèses plus adaptées à la réalité des projets à venir.

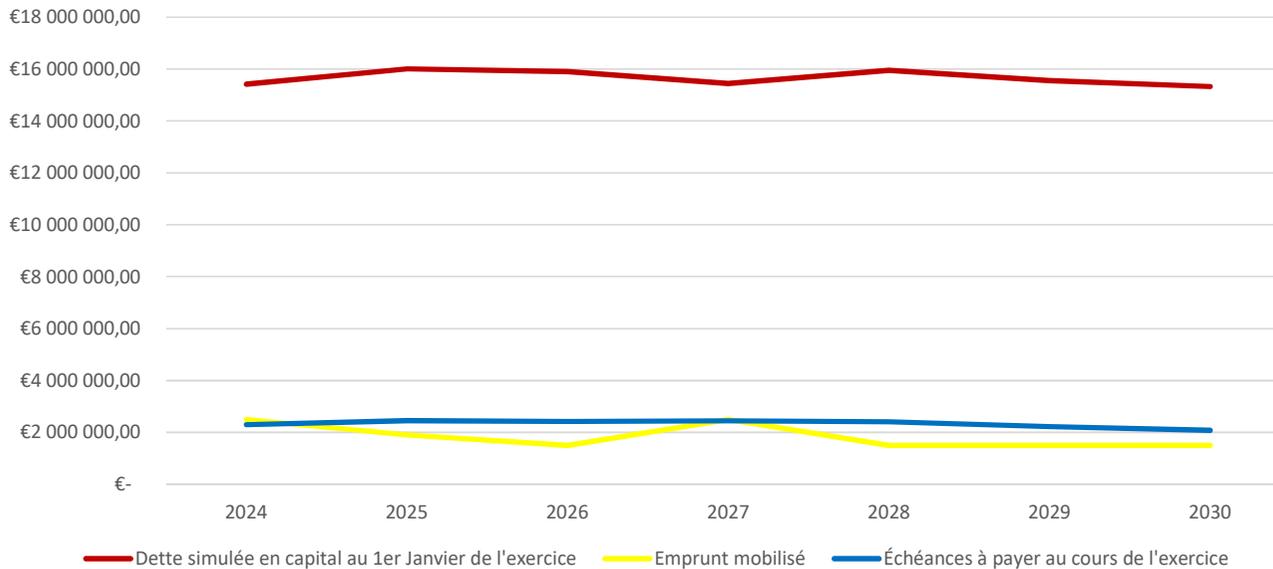
Le total ajusté est inférieur à celui mobilisable, et permet de soutenir le programme d'investissement sans théoriquement alourdir les annuités versées.



II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2024 - 2030

D. Plan Pluriannuel d'Endettement Ajusté

	<i>Dettes en capital prévue au 1er Janvier de l'exercice</i>	<i>Dettes simulées en capital au 1er Janvier de l'exercice</i>	<i>Emprunt mobilisé</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Échéances à payer au cours de l'exercice</i>
2024	15 422 514,11 €	15 422 514,11 €	2 500 000,00 €	1 911 443,08 €	387 535,76 €	2 298 978,84 €
2025	13 511 071,03 €	16 011 071,03 €	1 900 000,00 €	2 011 038,23 €	443 140,28 €	2 454 178,51 €
2026	11 583 987,18 €	15 900 032,80 €	1 500 000,00 €	1 963 346,64 €	459 947,60 €	2 423 294,24 €
2027	9 771 758,42 €	15 436 686,16 €	2 500 000,00 €	1 984 029,32 €	462 467,06 €	2 446 496,38 €
2028	7 995 264,32 €	15 952 656,84 €	1 500 000,00 €	1 903 938,83 €	506 103,92 €	2 410 042,75 €
2029	6 391 116,50 €	15 548 718,01 €	1 500 000,00 €	1 720 830,56 €	511 774,08 €	2 232 604,64 €
2030	5 032 441,21 €	15 327 887,45 €	1 500 000,00 €	1 549 764,75 €	529 330,49 €	2 079 095,24 €



Annuité de la dette stable

- ❖ L'encours de dette augmente légèrement jusqu'en 2025 suite à deux années de mobilisation d'emprunts plus importants, puis se stabilise, augmente légèrement après la mobilisation de 2027, pour reprendre ensuite une trajectoire à la baisse.
- ❖ Les échéances annuelles augmentent légèrement, notamment sous l'effet de taux d'intérêts plus élevés mais restent globalement stables autour de 2,4M€/an

🔗 La mobilisation ajustée d'emprunts ne ralentit que légèrement la trajectoire de désendettement tout en assurant une annuité relativement stable

Les calculs sont ici basés sur des emprunts nouveaux mobilisés sur 20 ans avec un taux fixe de 4%



II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2024 - 2030

E. Focus sur l'enjeu « Taux d'intérêts »

Comme constaté précédemment, le changement de contexte économique a entraîné une hausse conséquente des taux d'intérêts, et notamment des taux fixes

Taux Fixe 2019 = 0,78% ⇒ Taux Fixe 2022 = 3,25%
 ⇒ **Taux Fixe 2023 = 4,01%**

Les perspectives d'évolution restent plutôt à la hausse, ou à minima plafonnant à un niveau très élevé, il conviendra d'optimiser les taux souscrits lors des prochaines mobilisations d'emprunts

Le taux fixe, restant le plus sécurisé, il demeure l'objectif principal.

Taux d'usure Décembre 2023*

(taux fixe 20 ans et plus)

5,8%

* Le taux d'usure est le taux plafond légal auquel les banques peuvent prêter à leurs clients. Si les taux du marchés sont supérieurs au taux d'usure, alors la banque ne peut pas prêter.

ACTION

Etudier les conditions de la diversification des financeurs



L'Agence France Locale est une banque publique de développement, dont les actionnaires sont des Collectivités. Elle se finance directement sur les marchés financiers afin de proposer des taux attractifs à ses membres.

En 2023, la Ville de Denain a établi des contacts pour connaître les conditions d'accès aux prêts de l'AFL

Pour bénéficier de ces prêts, la Ville de Denain doit entrer au Capital de l'Agence à hauteur de 155k€ et se porter garant d'une partie de l'encours de dette de l'AFL

ACTION

Opter pour un prêt révisable spécifique PRU



La Banque des Territoires propose, dans le cadre de projets de Rénovation Urbaine, des emprunts dits « PRU » sur une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans et indexée sur le Livret A (la Ville de Denain a déjà souscrit par le passé à 3 emprunts de ce type)

Au vu des taux fixes actuellement pratiqués, et compte tenu de l'importance du NPNRU dans les dépenses d'équipement à venir, il conviendra d'interroger, dès 2024, la pertinence d'avoir recours à ce type d'emprunt.

Un incertitude peut planer sur le devenir du taux du Livret A aujourd'hui à 3%. Celle-ci a été en partie levée par l'engagement gouvernemental à ne pas augmenter ce taux avant Février 2025.

De bons ratios financiers restent la clé d'un accès facilité à l'emprunt auprès des prêteurs



Notation Financière

1,92

Echelle de 1 à 7,
1 étant la meilleure note

Epargne Brute

1,00

(note optimale)

Capacité de désendettement

1,61

localnova

Notation Financière

2A (18/20)

Actualisation Novembre 2023

Epargne

A+

(note optimale)

Endettement

A+

(note optimale)



III – ETAT DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

A. Conventions établies avec l'Etablissement Public Foncier Hauts de France

Situation nouvelle

(actée par les délibérations n°16 et 17 du CM du 10 Décembre 2021)

Situation ancienne



VILLE DE DENAIN

Basly = 11 M€

Mousseron
Delambre = 2,5 M€

Enghien = 566 k€

Leclerc-Neve = 2,5 M€

Gambetta = 1,7 M€

Friche Verzeele = 650 k€

Fosse Mathilde = 600 k€

Moura-Renard = 5,1 M€

TOTAL = 24,7 M€



CAPH

Nouvelle convention au titre
du NPNRU

28,8 M€

(Basly, Mousseron-Delambre,
Enghien, Leclerc-Neve,
Gambetta (partie))

**La Ville n'est plus engagée
financièrement**



CAPH

Convention long terme
expérimentale
Moura-Renard

5,1 M€

**La Ville n'est plus engagée
financièrement**



VILLE DE DENAIN

Convention Gambetta (partie) –
financé au titre du projet petite
enfance

890 k€ → **REMBOURSEMENT
EN COURS DE
2023 A 2026**

Ilôt Basly

Financé au titre de l'opération
d'aménagement NPNRU

2,36 M€ → **REMBOURSEMENT
EN 2024**

Coût total => Coût net Ville = **113k€**

**Remboursement direct
conventions**

~~2,1 M€~~ → **1,3 M€**

~~Friche Verzeele = 650 k€~~ → **REMBOURSEE**

Fosse Mathilde = 600 k€ + 750 k€ travaux

ACTION

97%

des conventions
EPF initiales ont
été soit
transférées à la
CAPH soit ont
fait ou font
l'objet d'un
remboursement

Seule restera la
convention
« Fosse
Mathilde » à
traiter
⇒ **1,3 M€**



III – ETAT DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

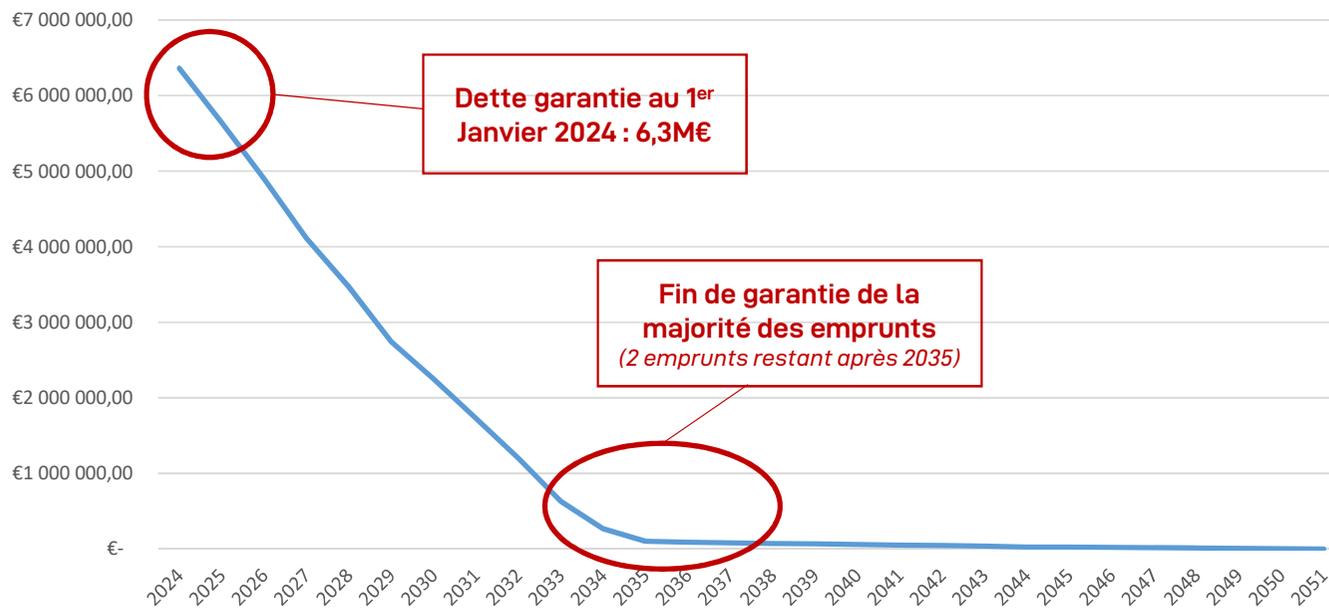
B. Etat de la dette garantie

Historiquement, la commune de Denain s'est portée garante d'emprunts contractés principalement par des bailleurs sociaux, et visant à favoriser la construction de logements sur la commune.

Ces garanties constituent une sécurité pour le prêteur qui se prémunit d'un défaut de paiement du bailleur contractant en sollicitant, le cas échéant, la commune qui se substitue à l'emprunteur pour le paiement de l'annuité.

Depuis 2004, la CAPH a repris la compétence « Habitat » et garantit tous les emprunts contractés sur son territoire.

=> La Ville de Denain ne garantit plus d'emprunt depuis cette date, mais reste engagée sur toutes les garanties accordées antérieurement.



Répartition des garanties par bailleur



85% des emprunts garantis



15% des emprunts garantis



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1. ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS PESANT SUR LA COLLECTIVITE

- L'apurement du risque issu des engagements hors bilan du portage foncier :

Afin de conduire une politique ambitieuse de rénovation urbaine, la commune a conclu nombre de conventions de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France (*8 en 2020 pour 24,7M€*).

L'engagement de différents acteurs dans le NPNRU (*Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine*)(*Ville, CAPH, Etat, EPF, ANRU, Région*) a permis d'importantes minorations et des transferts de dettes pour les conventions dont la vocation était de substituer de l'habitat social neuf à des îlots privés dégradés.

La dette actuelle de la ville de Denain à l'EPF est constituée de la **nécessité de solder**:

- **La convention Fosse Mathilde** (*600k€ et 750k€ de travaux soit 1 350k€*);
- **La convention Gambetta**, pour sa partie concernant la Ville (*890k€ remboursés jusqu'en 2026*);
- **La convention Basly** (*2 360k€ avec des participations SIGH et CAPH réduisant la dette à 120k€. Elle sera soldée en 2024*).



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1. ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS PESANT SUR LA COLLECTIVITE

- L'accroissement du risque d'affaiblissement de l'épargne de gestion et de fléchissement du ratio de solvabilité :

Maintes fois souligné, **le risque lié à la volatilité du coût des fluides trouvera à se matérialiser en 2024**. Le marché de fourniture d'électricité devra être repassé au cours du second semestre de cette année, avec le risque de voir s'envoler le coût au KWh.

Une pression sur l'épargne de gestion est donc prévisible avec des conséquences sur notre capacité à autofinancer les investissements et à maintenir un ratio de solvabilité (*Encours de dette / Epargne Brute, c'est-à-dire Epargne de Gestion – Intérêts de la Dette*) au bas niveau que nous connaissons actuellement. **Ce risque est jugulé :**

- Par le **ralentissement du taux de croissance de l'inflation en 2024;**
- Par la **mise en place d'une résilience financière** à travers le mécanisme des provisions (*1M€ en 2023, à renouveler en 2024*);
- Par le mandat confié à l'UGAP sur la base d'un **groupement de commandes destiné à obtenir un prix de l'électricité plus avantageux** que celui du marché;
- Par une **résilience active qui conduit à diminuer la consommation électrique** par la réalisation d'investissements d'innovation (*éclairage leds dans les bâtiments, en éclairage public, mutation des bâtiments équipés en chauffage électrique...*). Le projet de BP 2024 devra poursuivre et accentuer cette trajectoire.



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1. ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS PESANT SUR LA COLLECTIVITE

- Un risque de taux mineur :

La **faible exposition de la commune aux emprunts à taux variables** (5% de l'encours) **ou révisables** (12% de l'encours) rend la sensibilité aux évolutions de taux d'intérêts marginale.

Cependant, **l'attention doit se concentrer sur l'évolution du taux du Livret A**, actuellement à 3% jusqu'en Février 2025, car il s'agit de l'index de référence pour les emprunts consentis par la Banque des Territoires.

Le recours à ce type d'emprunts s'effectue dans le cadre de la Rénovation Urbaine.

Par conséquent, **les exercices 2024 et 2025 pourraient intégrer ce type d'emprunt et donc accroître la sensibilité des finances locales à leur variation.**



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

2. UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENABLE SOUS CONDITIONS

- Une fin de cycle électoral caractérisée par un nouvel effort d'équipement :

Sur la période 2020 – 2023, les dépenses d'équipement se sont fixées à 32.036k€ (+ 6.004 k€ en RAR), soit **400€ / habitant**.

L'exercice en cours et celui à venir font état d'une projection de 22.003k€ en matière de rénovation urbaine (avec un retour de 13.835k€ soit 63% de subventions). Les autres dépenses (rénovation des églises ou ancien bâtiment destiné à la pratique du culte, vidéo-protection, remboursement des facilités communautaires pour le Centre Aqualudique) s'établissent à 5.448k€ avec un retour modeste de 124k€.

L'effort d'équipement se fixe donc à 27.451k€ en 2024 et 2025, soit plus de **13M€ par an** (650 € / hab) sans compter les acquisitions de matériel destinés au fonctionnement des services.



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

2. UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENABLE SOUS CONDITIONS

- Une préparation budgétaire balisée par des exigences financières liées à la soutenabilité de l'effort d'investissement :

Il est donc nécessaire pour l'architecture du budget primitif 2024 :

- De **préserver un autofinancement important**, c'est-à-dire comptablement un virement de plus de 7M€. La budgétisation d'une nouvelle provision d'1M€ rend cet objectif complexe mais tenable. Cet autofinancement qui se base également sur l'atteinte des objectifs fixés dans le ROB pour 2023 (*un état des lieux des actions réalisées est joint à cette conclusion*), viendra incrémenter les autres recettes (*1M€ pour les recettes annuelles hors grands projets*);
- De **mobiliser un emprunt de montant supérieur** aux mobilisations annuelles moyennes, qui s'établissent à 1,7M€ pour tendre vers 2,5M€. Le montant définitif sera à ajuster dans cet intervalle.
- D'**opérer, éventuellement, une ponction sur le fonds de roulement**. Cela se traduit comptablement par un abondement du compte « 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés » au-delà de la couverture du déficit d'investissement cumulé.

Rapport réalisé par François RISBOURG, Directeur des Affaires Financières
Manuel SCHABAILLIE, Directeur Général des Services



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

